

SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Etudes générales et documents relatifs au système de collecte.....	3
1.4.	Estimation de la population desservie	5
1.5.	Volumes facturés	7
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert	11
1.8.	Entretien des équipements du réseau	12
1.9.	Faits marquants du service	18
1.10.	Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte	21
1.11.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	22
1.11.1.	Volume entrant dans le système de traitement.....	27
1.11.2.	La pollution entrant dans le système de traitement	30
1.11.3.	La pollution sortant du système de traitement.....	32
1.11.4.	Autres stations d'épurations	35
1.12.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	35
1.12.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	35
1.12.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	36
1.12.3.	Les autres sous-produits	37
1.12.4.	Les apports extérieurs sur la file EAU	37
1.12.5.	Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :.....	37
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	38
2.1.	Modalités de tarification.....	38
2.2.	Facture d'assainissement « 120 m ³ »	38
2.2.1.	Tarif unique sur l'ensemble des communes	38
2.3.	Recettes	39
3.	Indicateurs de performance.....	41
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	41
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	41
3.3.	Conformité de la collecte des effluents	42
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées.....	43
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	44
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	45
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	46
3.8.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte.....	46
3.9.	Conformité des performances des équipements d'épuration	46
3.10.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel.....	47
3.11.	Taux de réclamations.....	48
4.	Financement des investissements	49
4.1.	Montants financiers	49
4.2.	Etat de la dette du service.....	49
4.3.	Amortissements.....	50
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux	51

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal

☒ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☐	☐
Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbusigny, Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bogève, Boège, Burdignin, Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, La Muraz, La Tour, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Mégevette, Nangy, Onnion, Peillonex, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Saint-André-de-Boège, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Saxel, Scientrier, Villard, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz.

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Etudes générales et documents relatifs au système de collecte



- ❖ Schéma directeur d'assainissement de Bellecombe : Année 2014 (en cours de révision)
Mise en œuvre de la priorité 1 de l'étude diagnostique

Conclusions de l'étude diagnostic :

La problématique principale du réseau réside dans sa sensibilité très marquée aux apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes, générés par les précipitations hivernales.

Le réseau est également sensible aux apports d'eau claires météoriques. Face à cette problématique une étude diagnostic du réseau d'assainissement a été envisagée.

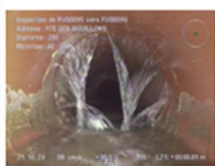
Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées	Date du zonage Eaux Pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Arbusigny	2014	2013	2012	/	/
Arenthon (secteur SRB)	2014	2013	2012	/	/
Arthaz-Pont Notre Dame	2014	2013	2012	/	/
Boège		2008	2005	/	/
Bogève		2014	2004	/	/
Bonne (secteur SRB)	2014	2013	2012	/	/
Burdignin			2007	/	/
Contamine sur Arve	2014	2013	2012	/	/
Faucigny	2014	2013	2012	/	/
Fillinges	2014	2013	2012	/	/
Marcellaz en Faucigny	2014	2013	2012	/	/
Habère Lullin			2006	/	/
Habère Poche		2013	2008	/	/
Monnetier Mornex	2014	2013	2012	/	/
La Muraz	2014	2013	2012	/	/
Nangy	2014	2013	2012	/	/
La Tour		2008	2005	/	/
Peillonex	2005	2011	2005	/	/
Pers-Jussy	2014	2013	2012	/	/
Reignier- Esery	2014	2013	2012	/	/
Scientrier	2014	2013	2012	/	/
Saint André de Boège			2001	/	/
Saint jean de Tholome	2005	2011	2005	/	/
Saxel			2015	/	/
Villard			2007	/	/
Ville en Sallaz	2005	2011	2005	/	/
Viuz en Sallaz	2005	2011	2005	/	/

Diagnostic assainissement

Le SRB a engagé en 2021 une étude diagnostique de son réseau d’assainissement ayant pour principal objectif la réduction des apports d’eaux claires parasites. Cette étude est réalisée en interne par le bureau d’études du SRB, en collaboration avec le service assainissement et l’appui de prestataires extérieurs pour les mesures hydrauliques et les inspections télévisées. En 2023, la campagne d’inspections nocturnes s’est achevée et a permis de localiser précisément les sources d’apports d’eaux claires parasites.

En 2024, les secteurs les plus impactés ont fait l’objet d’investigations télévisées (environ 30 km inspectés sur les 50 km envisagés). Une vaste campagne d’inspections télévisées, portant sur environ 50 km de réseaux, a été déployée entre septembre 2024 et juin 2025 afin d’identifier précisément l’origine des infiltrations. L’étude diagnostique du système d’assainissement collectif du SRB a été achevée au cours de l’exercice 2025. Les tronçons problématiques seront intégrés dans la dernière phase et ont abouti à un programme pluriannuel de travaux.

Ce programme d’investissement a été adopté par délibération du 14 mai 2025 et comprend 114 actions, ce qui représente un investissement de plusieurs millions d’euros sur la période 2025-2032. Le coût global du programme de lutte contre les eaux claires parasites est estimé à environ 10 M€, auxquels s’ajoutent les travaux de mise en séparatif des derniers secteurs unitaires, évalués à 2,3 M€. Le SRB a prévu d’élaborer un Zonage d’Assainissement sur son périmètre actuel pour le 2ème semestre 2026.

	2021	2022	2023	2024	2025
	Pré-diagnostic	Campagne de mesures longue durée (77 points de mesures – 2 mois)	Campagne de mesures nocturnes (900 mesures ponctuelles)	Campagne d’inspections télévisées des canalisations	Programme de travaux
					
Echelle de sectorisation des eaux claires	4 unités d’assainissement	66 bassins versants (8 km en moyenne)	330 m	Anomalie	
Linéaire de réseau investigué	580 km	530 km	300 km	50 km	

1.4.Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’assainissement collectif dessert 53 270 habitants sur la zone collectée au 31/12/2025 (81 % de population est raccordée, soit 43 186 habitants).



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le SRB compte au total 23 043 abonnés en « Assainissement » dont 18 315 abonnés en assainissement collectif.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

BILAN ABONNES ASST 2025 SRB						
COMMUNE	ABONNES COLLECTIF	ABONNES ANC	TOTAL	Population totale de la zone collectée (A)	Population raccordée (B)	Taux de raccordement (B) / (A)
BOEGE	663	142	805	1 983	1 633	82%
BOGEVE	580	131	711	1 190	971	82%
BURDIGNIN	171	238	409	704	294	42%
FAUCIGNY	197	175	372	676	358	53%
HABERE-LULLIN	277	192	469	1 122	663	59%
HABERE-POCHE	1 017	220	1 237	1 524	1 253	82%
LA TOUR	423	22	445	1 379	1 311	95%
MARCELLAZ	437	2	439	1 095	1 090	100%
MEGEVETTE	133	246	379	626	220	35%
ONNION	521	204	725	1 323	951	72%
PEILLONNEX	613	29	642	1 402	1 339	95%
ST ANDRE DE BOEGE	202	156	358	605	341	56%
ST JEAN DE THOLOME	390	212	602	1 182	766	65%
SAXEL	159	87	246	522	337	65%
ST JEOIRE	1 063	270	1 333	3 526	2 812	80%
VILLARD	252	144	396	983	626	64%
VILLE EN SALLAZ	399	7	406	936	920	98%
VIUZ EN SALLAZ	1 867	377	2 244	4 777	3 974	83%
TOTAL THY-VALLEE VERTE-RISSE	9 364	2 854	12 218	25 555	19 858	78%
ARBUSIGNY	241	324	565	1 161	495	43%
ARENTHON	340	7	347	700	686	98%
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	582	172	754	1 701	1 313	77%
CONTAMINE SUR ARVE	889	83	972	2 498	2 285	91%
FILLINGES	1 542	119	1 661	3 626	3 366	93%
LA MURAZ	214	388	602	1 078	383	36%
MONNETIER MORNEX	925	94	1 019	2 380	2 160	91%
NANGY	570	26	596	1 731	1 655	96%
PERS JUSSY	1 064	354	1 418	3 295	2 472	75%
REIGNIER ESERY	2 134	280	2 414	8 313	7 349	88%
SCIENTRIER	450	27	477	1 232	1 162	94%
TOTAL BELLECOMBE	8 951	1 874	10 825	27 715	23 328	84%
TOTAL GENERAL SRB	18 315	4 728	23 043	53 270	43 186	81%

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	2 000 000	2 343 213	+ 17,1 %

A noter sur les volumes facturés cette année, que l'année 2025 correspond à la mise en place de la bi-facturation au sein du Syndicat et quelques communes ont été facturées sur 14 mois au lieu de 12 mois comme précédemment.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 13 au 31/12/2025.

Une réflexion est actuellement en cours au sein du syndicat pour mettre à jour les conventions de déversement et revoir le calcul du coefficient de pollution pour certains industriels.

Liste des raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées au 31/12/2025 :

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Centre Hospitalier Alpes Leman	Contamine sur Arve	Hospital	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☒ oui ☐ non	2021 – 2 ans
Fruitière d'Arbusigny	Arbusigny	Fabrication de fromage	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Fruitière Peguet	Fillinges	Fabrication de fromage	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Fruitière de Pers Jussy	Pers jussy	Fabrication de fromage	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Gaec Vercot	Pers Jussy	Fabrication de fromage	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
HOPITAL DEPARTEMENTAL DUFRESNE SOMMEILLER	La Tour	MAISON DE RETRAITE	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
SN SAMAT	Scientrier	Décolletage	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	16/01/2017 – Validité 16/01/2022
LABO REAL	Scientrier	Fabrication produits d'entretien, d'assainissement et de protection	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
ELEFIL SA	Scientrier	Fabrication, traitement de pièces par électroérosion	☐ macropolluants ☐ micropolluants	Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	09/03/2023
PATRY Automobiles	Contamine sur Arve	Carrosserie	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
GARAGE SAINT ANGE	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	19/11/2019 – Validité 19/11/2024
Carrosserie FALQUET	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
3M AGRI	Reignier-Esery	Commerce de matériel agricole	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
Blanchisserie du Chablais	Reignier-Esery	Blanchisserie	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Salaisons Jacquemardes	Viuz en Sallaz	Production de charcuterie	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Services techniques	Saint Jean de Tholome	Aire de lavage de véhicules	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
THERMOZ	Scientrier	Entreprise d'hydrocurage	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
CARROSSERIE PELLET	Viuz en Sallaz	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Services techniques Communauté de Communes Arve et Salève	Reignier-Esery	Aire de lavage de véhicules	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
COLLINET Patrick	La Tour	Travaux de peinture	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
GAEC CRI-COLLET	Habère Poche	Elevage de vaches laitières	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Chèvrerie	Habère Poche	Elevage de chèvres	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
GAEC LES MAILLETS	VIUZ EN SALLAZ	Elevage et production fromage	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage JENATTON	La Tour	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
OFFSET SERVICES	Reignier-Esery	Imprimerie	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
COOPERATIVE FROMAGERE ET PAYSANNE	Bogève	Fabrication de fromages	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage carrosserie LOCATELLI	Saint-André-de-Boège	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☒ non	03/07/2019 – Validité 03/07/2024
SCI DES MARAIS - MOTONEIGES DU MONT BLANC	Fillinges	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Carrosserie RLC	Fillinges	Carrosserie	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage DECARRE/IVECO	Fillinges	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage DUPUIS	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
LJ CONCEPT	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
SCI L'ECULAZ - LP PERILLAT	Reignier-Esery	Garage poids lourds	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Fromagerie de la Tournette	Fillinges	Fabrication de fromages	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☒ oui ☐ non	
Decarroux TP	Pers Jussy	Terrassier	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☒ non	09/03/2023

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Garage de l'Eculaz	Reignier-Esery	Garage	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	09/03/2023
GERVAIS TP	Viuz en Sallaz	Terrassier	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	15/05/2023
HAM France	Fillinges	Décolletage	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui x non	19/06/2023

- (1) « ☐ néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
« ☐ auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
« ☐ conv » : Convention de déversement signée.
- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

*Valeurs limites applicables aux rejets non domestiques

Paramètres	Concentrations maximales
Température	<30°C
pH	5,5<pH<8,5
Matières En Suspension (MES)	100 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	1000 mg/l
Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5)	800 mg/l
Rapport DCO/DBO5	3
Azote Global	150 mg/l
Azote Kjeldhal	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l
Sulfates	400 mg/l
Chlorure	300 mg/l
Cyanure	0,1 mg/l
Cyanure libre	0,1 mg/l
Chrome	0,5mg/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l
Nickel	0,5 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l
Zinc	0,1 mg/l
Fer/aluminium	5 mg/l
Métaux totaux	15 mg/l
Graisses	150 mg/l
Halogènes Organiques absorbables (AOX)	1 mg/l
Indice phénol	0,3 mg/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

1.7. Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert



Sur le périmètre du Syndicat, le réseau de collecte et/ou transfert d'assainissement collectif est constitué en 2025 :

- 7,02 km de réseau unitaire (hors branchements)
- 21,01 km de refoulement
- 552,78 km de réseau séparatif d'eaux usées (hors branchements),

soit un linéaire total de réseau d'assainissement collectif de **580,81 km**.

La répartition de ce réseau par commune est la suivante :

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ARBUSIGNY	9,97		0,73	10,70
ARENTHON	6,94		0,10	7,04
ARTHAZ-PND	13,54	0,11	1,63	15,28
BOEGE	20,25		0,19	20,44
BOGEVE	17,90		0,57	18,47
BURDIGNIN	8,58		0,95	9,53
CONTAMINE-SUR-ARVE	28,88		0,06	28,94
FAUCIGNY	5,81			5,81
FILLINGES	53,42		3,72	57,14
HABERE LULLIN	9,38		0,11	9,49
HABERE POCHE	19,13		0,64	19,77
LA MURAZ	6,65		0,05	6,70
LA TOUR	10,35	4,16		14,51
MARCELLAZ	12,27			12,27
MEGEVETTE	5,05			5,05
MONNETIER-MORNEX	26,23		0,64	26,87
NANGY	17,63		1,25	18,88
ONNION	14,55		0,59	15,14
PEILLONNEX	18,38		1,56	19,94
PERS-JUSSY	39,59	0,02	1,32	40,93
REIGNIER-ESERY	63,50	2,01	3,66	69,17
SAXEL	5,18		0,22	5,40
SCIENTRIER	17,85		1,33	19,18
ST ANDRE DE BOEGE	10,69		1,40	12,09
ST JEAN DE THOLOME	14,98			14,98
ST JEOIRE	25,89	0,38	0,17	26,44
VILLARD	6,86		0,12	6,98
VILLE EN SALLAZ	12,00			12,00
VIUZ EN SALLAZ	51,33	0,34		51,67
TOTAL	552,78	7,02	21,01	580,81

Concernant le système de Scientrier, le réseau qui collecte les effluents vers la station d'épuration de Bellecombe se caractérise de la manière suivante :

Total Gravitaire	496,47 km
Total Unitaire	4,67 km
Total Refoulement	20,04 km
Total EU système SCIENTRIER	521,18 km

Travaux réalisés sur le système de collecte

En 2025, le SRB a réalisé la pose d'environ **592 ml** de canalisation d'assainissement, les travaux sont les suivants :

TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2025													
Numéro marché	Localisation		Type de Travaux	Linéaire (ml)				Matériaux		Diamètre (mm)			
2023MAPA06 Lot 1A	BOEGE	Féllières	Déconnexion EU & reprise de branchements	4	8	16	66		PVC	250	200	160	125
2023MAPA13 Lot 2A2	VILLE-EN-SALLAZ	Les Maillets	Reprise de branchements				30		PVC				125
2023MAPA13 Lot 2B	BOGEVE	Plaine-Joux TR3	Extension de réseau		37	91	340	Pehd	PVC		200	160	63
			Linéaire total réalisé :		592								

1.8. Entretien des équipements du réseau



a) Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Un programme de curage préventif est établi chaque année pour permettre de maintenir en état les réseaux. Des interventions d'hydrocurage sont réalisées systématiquement sur tous les points noirs du réseau d'assainissement de chaque commune, puis plus ponctuellement en fonction des besoins.

En 2025, **le linéaire de réseau hydro-curé représente : 28 km.**

Des inspections et des contrôles sont régulièrement réalisés sur le réseau d'assainissement afin d'effectuer un diagnostic de l'état des branchements et des canalisations. Les inspections caméra sont programmées ponctuellement tout au long de l'année en fonction des projets des communes, d'investigations complémentaires ou de dysfonctionnements constatés.

En 2025, **le linéaire de réseau inspecté représente : 25 km**

Le diagnostic des réseaux existants permet également d'établir le programme de réhabilitation annuel. Dans le cadre de cette étude, une majorité des inspections a été ciblée sur des secteurs présentant des apports d'eaux claires parasites important.

b) Les postes de refoulement

Sur l'ensemble du territoire du Syndicat, il existe actuellement **53 postes de refoulement**, dont 51 postes sont raccordés sur le système d'assainissement de la step de Scientrier.

Les postes sont visités mensuellement et une campagne de nettoyage annuelle avec 1, 2 ou 3 interventions par poste, est actuellement en place (**129 interventions au total**).

En 2025, l'ensemble des postes de relevage ont été vidés et nettoyés dans le cadre l'entretien préventif annuel qui a été mis en place (le tableau ci-après présente le détail des interventions réalisées).

CURAGE ET ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGE 2025

COMMUNE	N°	NOM	Nombre curages	Interventions curatives / renouvellement
ARBUSIGNY	1	PR CRET VOLANT	2	
	2	PR LE SOUGET	2	
	3	PR CHEZ GUERILLET	2	
ARENTHON	4	PR ARENTHON	1	
ARTHAZ PND	5	PR LA CHAPELLE	1	
	6	PR LA CHAPELLE 2	2	
	7	PR NANT	2	
	8	PR TRUAZ	0	
BOEGE	9	PR LA CROSSE	2	
	10	PR MARGOTTES	1	
	11	PR GENDARMERIE	0	
CONTAMINE SUR ARVE	12	PR ARVE	2	
FILLINGES	13	PR CHEZ BOSSON	2	
	14	PR JACOB	2	
	15	PR JONZIER	2	
	16	PR LA SAVIERE	1	
	17	PR SOUS MALAN	3	
	18	PR PONT DE FILLINGES	3	
LA MURAZ	19	PR LA CROISSETTE	1	
MONNETIER-MORNEX	20	PR LES BOUEDAS	1	
	21	PR MONNETIER EGLISE	2	
	22	PR MORNEX GARE	3	
NANGY	23	PR ATMB	2	
	24	PR BORINGES	3	
	25	PR CONTAMINE	3	
	26	PR VERDANNET	3	
	27	PR HOPITAL	12	
PERS-JUSSY	28	PR CHEVRIER	2	
	29	PR JUSSY	3	
	30	PR LA BEGAUDIERE	2	
	31	PR VURET	1	
REIGNIER	32	PR CRY	3	
	33	PR FORON	4	
	34	PR L'ECULAZ	3	Renouvellement armoire élec.
	35	PR LES FAVULES	2	
	36	PR MERAN	3	
	37	PR MOIRON	3	Curage refoulement (béton sur 2/3 surface)
	38	PR RAMBOEX	3	
	39	PR PONT DU LOUP	1	
	40	PR VIAISON	4	

CURAGE ET ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGE 2025

COMMUNE	N°	NOM	Nombre curages	Interventions curatives / renouvellement
SCIENTRIER	41	PR SCIENTRIER EGLISE	2	
	42	PR SCIENTRIER ZA	5	Renouvellement hydraulique + armoire élec.
PEILLONNEX	43	PR STEP	3	
	44	PR ENTREE STEP	5	Réparation refoulement pompe 1
	45	PR BOLLUZZ	3	
ONNION	46	PR COTTERET	1	
BOGEVE	47	PR BOGEVE	3	
	48	PR PLAINE JOUX	0	Poste de relevage neuf / travaux d'extension
ST ANDRE BOEGE	49	PR ST ANDRE	4	
HABERE POCHE	50	PR STEP	2	
	51	PR CHEZ PACCOT	3	
VILLARD	52	PR VILLARD	3	
ST JEOIRE	53	PR POUILLY	1	
		TOTAL	129	

c) Ouvrages du système de collecte

Un système de collecte comprend également les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Type d'ouvrage		Nombre d'ouvrages particuliers du système de collecte			
		Réseaux séparatifs		Réseau unitaire	Total
		Eaux usées	Eaux pluviales		
Points de déversement au milieu	Déversoir d'orage	2	0	0	2
	Trop plein de poste de refoulement	28	0	0	28
Poste de refoulement (dont télé-surveillé)		50	0	0	50
Ouvrages d'extraction des sous-produits (chambre à sable, ...)		1	0	0	1
Siphon		4	0	0	4
Bassins (orage, stockage, tampon, ...)		2	0	0	2

d) Points de déversement

Le temps de déversement est enregistré par la télégestion. Les volumes et flux sont estimés à partir des charges théoriques en amont des postes avec les ratios suivants pour 1 équivalent-habitant (EH).

Pour rappel, un EH correspond à un rejet moyen journalier de 150 l / jour d'effluent présentant une charge de :

- 60 g / DBO5

- 135 g / DCO

- 90 g / MES

Type de point	Nom	Commune	DBO5 flux collecté [kg/j]	Autorisation Déclaration	Milieu récepteur	Autosurveillance
DO	DO Marais des Tattes	VIUZEN-SALLAZ	165	Déclaration	Le Thy	Estimation des débits
DO IC 101	LE PRE DU MOULIN	PEILLONNEX	105	Déclaration	Le Thy	Estimation des débits (prescription locale)
TP PR	PEILLONNEX	PEILLONNEX	524	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
DO SR2	PEILLONNEX	PEILLONNEX	524	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
TP PR	CONTAMINE	NANGY	884	Autorisation	L'Arve	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	VIAISON	REIGNIER	159	Déclaration	Le Vaison	Estimation des débits
TP PR	MOIRON	REIGNIER	192	Déclaration	Le Moiron	Estimation des débits
TP PR	FORON	REIGNIER	234	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
TP PR	HABERE POCHE	HABERE POCHE	240	Déclaration	La Menoge	Estimation des débits
TP PR	VILLARD	VILLARD	387	Déclaration	La Menoge	Estimation des débits
TP PR	SAINT ANDRE DE BOËGE	ST ANDRE DE BOËGE	650	Autorisation	La Menoge	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	PONT DE FILLINGES	FILLINGES	650	Autorisation	La Menoge	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	ARVE	NANGY	650	Autorisation	L'Arve	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)

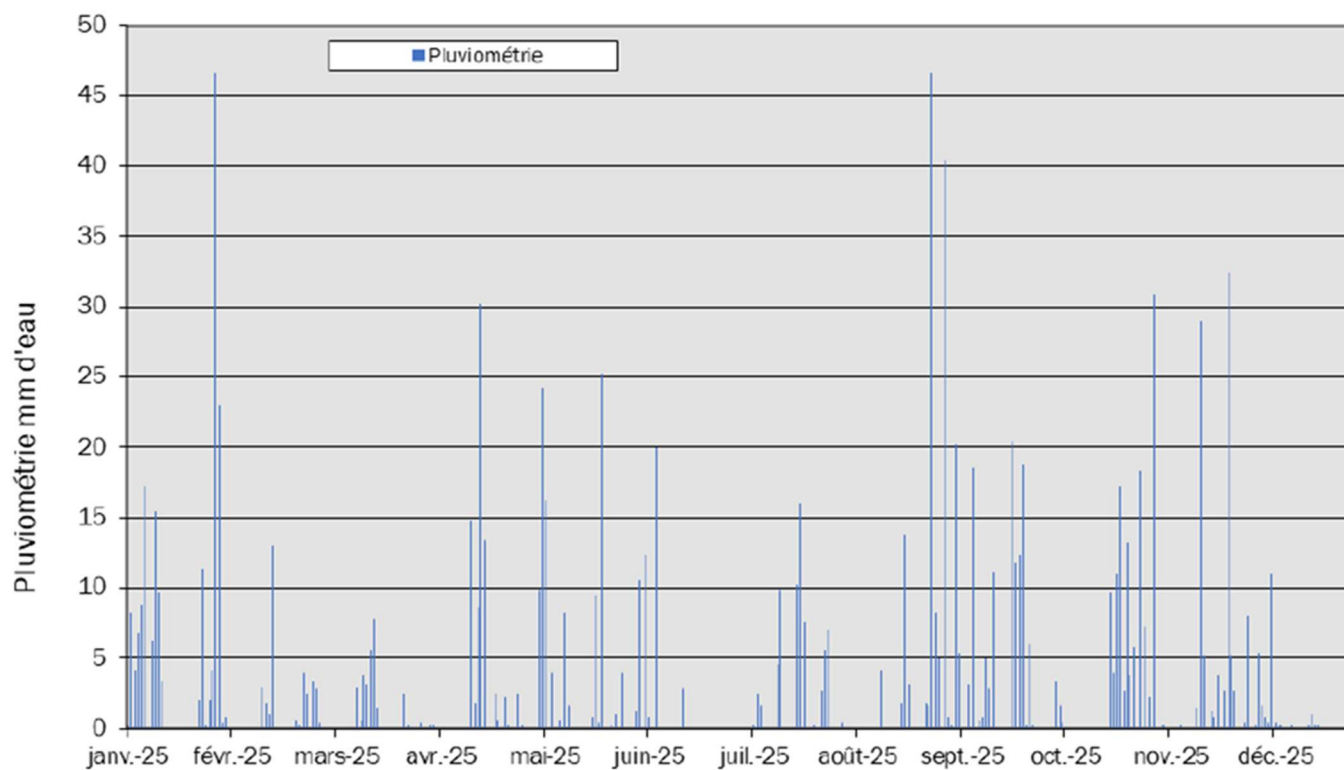
Pour rappel, une étude est en cours pour vérifier le flux de pollution transitant par le poste PR St André de Boège car il semble avoir été majoré et il est en réalité inférieur à 600 kg/j de DBO5. Des fiches explicatives et correctives seront transmises dans les meilleurs délais à la DDT pour mettre à jour ces points de déversement.

Le système de collecte comporte 11 postes de relevage avec trop-plein dont la charge est comprise entre 120 et 600 kgDBO5/j ainsi qu'un poste supplémentaire de 105 kg de DBO5/j faisant l'objet d'un suivi.

Les périodes de déversement sont liées aux périodes de nappes haute et/ou de pluviométrie élevée.

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pluviométrie mesurée en 2025



Sites sous surveillances (> à 120kg de DBO5 par jour)

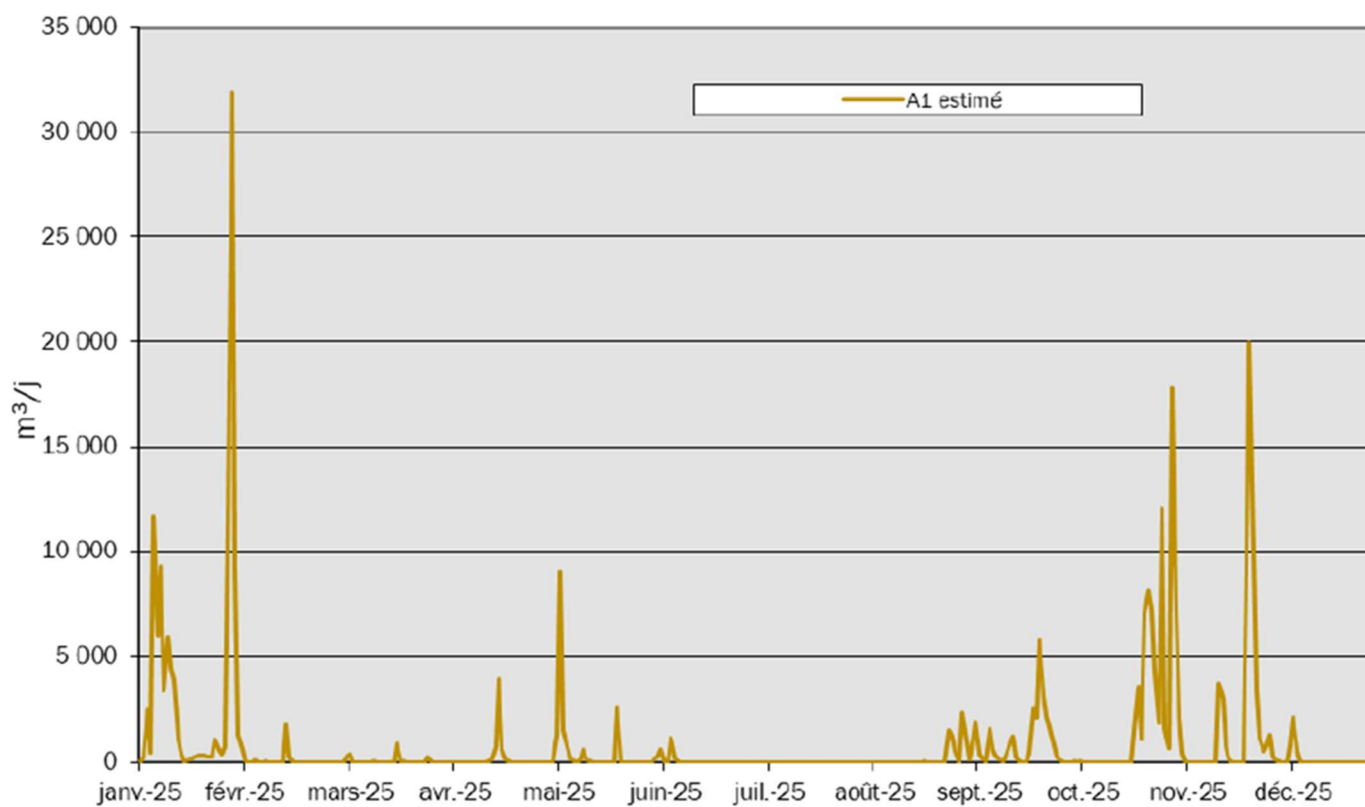


Tableau récapitulatif des charges déversées sur l'année 2025

Répartition des déversements	Déversements de temps sec						
	Nbre jours	Volume (m³)	DBO ₅ (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Ptotal (kg)
Poste de Vaison	19	1 641,2	135	219	167	31	3,0
Poste de Moiron	19	4 043	331	540	411	76	7,5
Poste de Foron	11	1 886	155	252	192	35	3,5
Poste de Contamine	7	6 931	568	926	705	130	12,8
DO Intercommunal Marais des Tattes	0	0	0	0	0	0	0,0
DO Intercommunal Le Pre du Moulin	0	0	0	0	0	0	0,0
TP PR PEILLONNEX	29	20 650	1 693	2 760	2 099	388	38,3
SR2 PEILLONNEX	58	27 361	2 244	3 657	2 782	513	50,7
Poste Habère-poche	0	0	0	0	0	0	0,0
Poste Villard	2	152	12	20	15	3	0,3
Poste Saint andré de boege	4	400	33	53	41	8	0,7
Poste Pont de Fillinges	2	98	8	13	10	2	0,2
Poste Arve	13	7 635	626	1 021	776	143	14,2
Totaux	60	70 796	5 805	9 463	7 198	1 329	131

Répartition des déversements	Déversements de temps de pluie						
	Nbre jours	Volume (m³)	DBO ₅ (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Ptotal (kg)
Poste de Vaison	42	3 312,8	272	443	337	62	6,1
Poste de Moiron	16	5 162	423	690	525	97	9,6
Poste de Foron	11	2 339	192	313	238	44	4,3
Poste de Contamine	19	21 139	1 733	2 826	2 149	397	39,2
DO Intercommunal Marais des Tattes	0	0	0	0	0	0	0,0
DO Intercommunal Le Pre du Moulin	5	87	7	12	9	2	0,2
TP PR PEILLONNEX	49	99 113	8 127	13 248	10 076	1 860	183,7
SR2 PEILLONNEX	44	36 327	2 979	4 856	3 693	682	67,3
Poste Habère-poche	15	0	99	162	123	23	2,2
Poste Villard	19	3 089	253	413	314	58	5,7
Poste Saint andré de boege	23	8 435	692	1 127	858	0	15,6
Poste Pont de Fillinges	14	6 187	507	827	629	116	11,5
Poste Arve	44	53 643	4 399	7 170	5 454	1 007	99,4
Totaux	102	238 834	19 684	32 086	24 404	4 347	445

En 2025, le bilan des déversements est le suivant :

- **60 jours de déversements en temps sec** ont été mesurés (63 jours de déversements en 2024).
(temps sec considéré pour une pluviométrie < 2mm).

- **102 jours de déversements en temps de pluie** ont été mesurés (120 jours de déversements en 2024)
(temps de pluie pour une pluviométrie >2mm)

Le système de collecte est donc considéré comme non conforme au titre de l'année 2025 en temps sec et en temps de pluie.

Les déversements mesurés au point A1 représentent 8,2 % du volume moyen produit par le système d'assainissement de 2021 à 2025 (valeur maximale = 5%). Pour un réseau séparatif, aucun déversement de temps de pluie n'est admis (article 22 de l'Arrêté de rejet du 21/07/2015).

A noter qu'en cas de fortes précipitations, le réseau d'assainissement est régulièrement impacté par des arrivées d'eaux parasites et/ou par des infiltrations, en particulier sur le secteur du Thy.

Au-delà des travaux de mise en séparatif, des enquêtes sur le réseau sont actuellement en cours et des travaux sont programmés tous les ans pour améliorer la situation mais c'est une démarche longue dont les résultats sont perceptibles à court et moyen terme.

Achevée en 2025, l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif engagée par le Syndicat, a permis d'élaborer un programme hiérarchisé de travaux d'élimination des eaux claires parasites.

Ce programme d'investissement a été adopté par délibération du 14 mai 2025 et comprend 114 actions, ce qui représente un investissement de plusieurs millions d'euros sur la période 2025-2032.

1.9. Faits marquants du service



Manuel d'Autosurveillance

Le Manuel d'Autosurveillance est toujours en cours de finalisation avec la mise à jour du poste PR St André de Boège. Il semble que la pollution transitant par ce poste ait été majorée et qu'elle soit en réalité inférieure à 600 kg/j de DBO5. Une étude est en cours pour mesurer et analyser les flux de pollution .

En 2025, le service Assainissement a réalisé **800 instructions de dossiers d'urbanisme** (avec prescriptions techniques) et **1034 contrôles de branchement et interventions diverses (dont 375 contrôles dans le cadre de vente).**

Les différents évènements à retenir sur le territoire du SRB sont les suivants :

SECTEUR RISSE

- ST-JEOIRE : Réhabilitation complète de poste de relevage de Pouilly l'ouvrage (armoire électrique/structure/équipements)
- ST-JEOIRE : Collecteur d'Onnion – Reprise du collecteur « Lotissement Bois du Risse » - Suppression des nuisances pour le voisinage.

- ST-JEOIRE : Découverte d'un secteur en unitaire dans le centre de la commune (5 bâtiments) – Rue du Faucigny - Apport important d'eaux claires parasites météoriques
- ST-JEOIRE : Démarrage des travaux « rue de la Faitaman » - Mise en séparatif – Diminution des ECP
- ST-JEOIRE : Diagnostic du secteur « impasse de la Corbaz » – Les eaux usées brutes du lotissement sont raccordées directement dans le Risse (8 villas et 2 bâtiments) – Pollution du milieu
- ONNION – JORAT : Drainage du lit secondaire de la STEP du Jorat – Suppression d'infiltration dans la bache.
- ONNION : Mise à l'arrêt de la STEP de Cotteret – Vidange et curage complet des anciens ouvrages avec transfert des boues vers la STEP de Bellecombe.
- ONNION : Réhabilitation du collecteur EU privé « Lotissement des Chalets des Brasses » (diminution d'ECP)
- ONNION : Inspection collecteur EU « Chemin des Combes » suite affaissement de voirie)
- ST-JEOIRE/ONNION : Etude diagnostique du réseau en cours – Campagnes nocturnes réalisées.
- LA TOUR – ENTREVERGES : Chantier du giratoire – Inspection de l'ensemble du collecteur unitaire – Création branchement EU
- RISSE : Remise à niveau de tampons et reprise de regards toute au long de l'année

SECTEUR THY

- VILLE-EN-SALLAZ/VIUZ-EN-SALLAZ – Route des Maillets – Déconnexion de l'ancien collecteur unitaire du Chef-lieu de Viuz-En-Sallaz. Travaux de mise en séparatif – Diminution importante d'eaux claires parasites permanentes.
- VIUZ-EN-SALLAZ : Raccordement sur le réseau d'eaux usées de l'immeuble « Le Mont Blanc, 155 rte des Brasses ». Suppression d'une source de pollution impactante.
- VIUZ-EN-SALLAZ : Déconnexion de deux bâtiments de l'ancien réseau unitaire (réseau d'eaux pluviales) – Avenue de Savoie – Suppression d'une source de pollution
- VIUZ-EN-SALLAZ : Extension du réseau d'assainissement – Clos de la Sapinière – Travaux d'opportunités
- VIUZ-EN-SALLAZ : Renouvellement partielle d'un collecteur d'eaux usées (casse + contre-pente avec colmatages fréquents du réseau) – Route des Brasses.
- VIUZ-EN-SALLAZ – Localisation d'importants apports d'ECP pseudo-permanents et d'une source de pollution – Rue du Faucigny (2 bâtiments et une villa)
- BOGEVE – Travaux de raccordement du hameau de Plaine Joux – Mise en service du poste de relevage en décembre 2025.
- MARCELLAZ – Renouvellement du regard siphon en amiante de la salle Paroissiale – Coordination Mairie
- LA TOUR – Extension du collecteur EU dans la ZA des Taney – Renouvellement intégral d'un regard EU (lutte ECP) – Coordination CC4R
- PEILLONNEX – Création d'un branchement EU + Mise en conformité du 174 chemin de Biolluz – Suppression d'une source de pollution
- THY - Etude diagnostique du réseau en cours – Campagne curage/ITV terminée

SECTEUR VALLEE-VERTE

- **BOEGE** : Abandon et déconnexion du réseau d'assainissement de l'ancien collecteur de Fellières (zone humide avec infiltration d'ECP) suite à la mise en service du réseau Vallée-Verte – Diminution importante d'eaux claires parasites pseudo-permanentes.
- **HABERE-POCHE** : Aménagement centre village – travaux multiples de lutte ECP – Remplacements regards et étanchements + remplacements tampons – Création d'une antenne pour desservir l'impasse des Chevreuils – Suppression d'une source de pollution.
- **HABERE-POCHE** : Remplacement partiel d'un collecteur EU – Route de Chez Jordan (contre-pente)
- **HABERE-POCHE** : Travaux de remise en conformité d'un branchement particulier « Route des Balcons de la Vallée-Verte » terminés – Diminution importante d'ECP
- **ST-ANDRE-DE-BOEGE** : Reprise de 3 regards EU – Travaux de diminution des ECP.
- **VILLARD** : Déconnexion du réseau d'assainissement d'un avaloir sur la RD. Suppression eaux météoriques.
- **VILLARD** : Dévoiement d'un collecteur EU – La Bucca – Programme immobilier ARTIS

SECTEUR BELLECOMBE

- **SCIENTRIER** : Crue de l'Arve suite épisode pluvieux. Inondation du poste de relevage de Scientrier Eglise + mise en charge du réseau et débordements chez quelques abonnés – janvier 2025
- **SCIENTRIER** : Obstruction collecteur de Credo. Intervention avec chenillard + création d'une piste car accès difficile – Juin 2025
- **REIGNIER ESERY** : Réhabilitation par chemisage de 4 tronçons fissurés – Janvier 2025 (suppression ECP)
- **ARBUSIGNY** : Mise en place d'une nouvelle mini-Station au hameau du VERNAY – 2025
- **REINGIER ESERY** : Débouchage Rue de Bersat à Reignier – Septembre 2025
- **REIGNIER ESERY** : Débordement Zone de l'Eculaz suite épisode pluvieux – Novembre 2025
- **REIGNIER ESERY** : réparation 2 casses refoulement PR FORON – mars et juin 2025
- **PERS JUSSY** : Débordement route des Chênes suite épisode pluvieux. Obstruction du réseau pluvial et engorgement réseau EU à Pers Jussy – Novembre 2025
- **MONNETIER MORNEX** : Glissement de terrain à proximité du pont de Vaison suite à un épisode pluvieux. Dévoiement d'un tronçon d'assainissement nécessaire – janvier 2025
- **ARBUSIGNY** : Pollution aux Hydrocarbures sur la mini station du BIOLLAY – Novembre 2025
- **CONTAMINE SUR ARVE** : réparations ciblées avec pose de 9 manchettes sur plusieurs tronçons fissurés – Novembre 2025 (suppression ECP)
- **PERS JUSSY / MONNETIER MORNEX / FILLINGES**: surveillance réseau. Installation de 3 capteurs de niveaux équipés de télégestion (remontée d'alarmes niveau haut)
- **ARBUSIGNY** : Installation d'un pluviomètre



1.10. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Points forts

- Le service assainissement réalise de nombreux contrôles de branchements systématiques, avec suivi et obligation de mise en conformité sous peine de pénalité sur redevance assainissement (majoration de la pénalité à 400 %)
- L'entretien du système de collecte : diminution significative du nombre d'interventions d'urgences sur les collecteurs (Obstructions de réseaux, débordements, mise en charge, etc...). Les travaux entrepris ces dernières années ont permis d'optimiser le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement (réparation de casses, réhabilitation, lutte ECP, etc...).
- Réseau principalement séparatif, diminution du linéaire de réseau unitaire avec les travaux de mise en séparatif.
- Mise en place d'équipements de mesure sur le réseau
- Intensification de la lutte contre les END (Eaux Non Domestiques) avec la mise en place d'un groupe de travail (étude en cours)
- Diagnostic achevé en 2025. Schéma directeur d'Assainissement en cours pour définir un programme de travaux et prioriser des actions de lutte contre les Eaux Claires Parasites (dernière phase prévue en 2026)

Points sensibles / Dysfonctionnements

- Quelques tronçons unitaires toujours en fonctionnement
- Travaux de réhabilitation à intensifier



1.11. Ouvrages d'épuration des eaux usées

En 2025, le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU). Sur le périmètre du syndicat, environ 90 % des effluents collectés de ce secteur sont désormais acheminés vers la station d'épuration de Scientrier.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Onnion-Jorat

Code Sandre de la station : 060974205002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2006	
Commune d'implantation	Onnion (74205)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2003-18	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Performances de la STEU de Jorat

Les résultats d'autosurveillance sont les suivants :

Paramètres	Volume m ³	DBO5 kg	DCO kg	Mes kg	N.NH ₄ kg
Moyenne 25	29,2	9,4	24,4	11,8	1,86
Minimum 25	10,2	5,8	17,4	8,7	0,85
Maximum 25	48,2	12,9	31,4	14,9	2,86
Capacité Step	45	18	36	21	4

Débits	Débit moyen/jour temps sec m ³ /j		Débit horaire temps sec m ³ /h		Débit horaire temps de pluie m ³ /h	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
25-fevr-25	45	48,2	7,5		-	4,8
12-août-25		10,2		0,98		

Pollution Carbonée	DBO ₅			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
25-fevr-25	25	2	99,3%	125	15	97,7%	35	2	99,4%
12-août-25	25	3	99,5%	125	18	98,9%	35	2	99,8%

	N-NH ₄			NTK	
Pollution azotée	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
25-fevr-25	12,4	1,05	98,2%	1,0	98,8%
12-août-25		0,50	99,4%	0,6	99,6%

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 156 EH.

L'ensemble des bilans réalisés sont conformes en 2025 aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée, et azotée.

STEU N°2 : Station d'épuration de Mégevette

Code Sandre de la station : 060974174001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boues activées faible charge à aération prolongée de type Sequency Batch Reactor (SBR)	
Date de mise en service	01/11/2016	
Commune d’implantation	Mégevette (74174)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté préfectoral n°2014086-0027	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Performances de la STEU de Mégevette

Les résultats d'autosurveillance sont les suivants :

Paramètres	Volume m ³	DBO ₅ kg	DCO kg	Mes kg	N.NH ₄ kg	PT kg
Moyenne 25	21,9	5,6	16,5	6,7	1,53	0,22
Capacité Step	130	39	86,4	54	6	1,8

Débits	Débit moyen/jour	
Date Bilan	Norme	Mesuré
25-févr-25	130	24,8
12-août-25		19,0

Pollution Carbonée	DBOs				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
25-févr-25	25	5	92	98%	125	31	83	95%	35	4	90	99%
12-août-25		5		98%		40		96%		20		94%

Pollution azotée	N-NH ₄				NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Step	Step
25-févr-25	14	9,5	64	85%	11,2	87%
12-août-25		1,7		98%	3,9	96%

Pollution phosphorée	Phosphore total			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step
25-févr-25	10	3,35	32	64%
12-août-25		1,51		87%
Moyenne 2025	10	2,43	32	75%

- Charge entrante moyenne mesurée sur les trois bilans : 93 EH (contre 127 EH en 2024).
- Les résultats sont conformes pour les pollutions carbonées, azotées et phosphorées.
- Le Risse n'a pas subi de déclassement entre l'amont et l'aval du rejet

La station sera donc considérée comme conforme en performance pour l'année 2025.

STEU N°3 : Station d'épuration de Scientrier

Code Sandre de la station : 060974220001



Agglomération d'assainissement		Code Sandre : 060174220 0001	
Nom :	Syndicat des Rocailles et de Bellecombe		
Taille en EH 2025 (= CBPO) :	62 758 EH		
Système de collecte		Code Sandre : 060874220 0001	
Nom :	Réseau d'assainissement de SCIENTRIER		
Type(s) de réseau :	☒ Unitaire ☒ Séparatif 1 % Unitaire 99 % Séparatif		
Industries raccordées :	☒ Oui ☐ Non		
Exploitant :	REGIE		
Personne à contacter :	Thierry ADAM - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060974220 0001	
Nom :	STEP DE SCIENTRIER		
Lieu d'implantation :	Scientrier (Code Insee : 74220) / Lieu dit « Delu »		
Date de mise en eau :	1979		
Maître d'ouvrage :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO ₅	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure
Temps sec	4 880	9 750	850
Temps pluie	4 880	20 000	1 000
Volume de référence :	17 583 m ³ /j		
Charge entrante : (année 2025)	En kg/j DBO ₅ :	2 622	En EH : 43 700
File EAU :	Type de traitement :	Biologie	
	Filières de traitement :	Boue activée très faible charge	
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation	
	Filières de traitement :	Digestion et séchage solaire	
Exploitant :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Personne à contacter :	Thierry ADAM - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
Milieu récepteur		Code Sandre : FRDR555b	
Nom :	L'Arve		
Masse d'eau :	L'Arve en aval de Bonneville		
Type :	☒ Rejet superficiel	Cours d'eau	
	☐ Rejet sous lacustre		
Débit d'étiage :	19,7 m ³ /s		

Conditions particulières, valeurs et niveaux de performance de la station d'épuration pris en compte

Débits pris en compte pour la population raccordée (81 333 EH)

	Unité	Débits
Débit de pointe temps pluie	m ³ /h	1 000
Débit de pointe temps sec	m ³ /h	850
Débit nominal temps sec	m ³ /j	9 750
Débit nominal temps pluie	m ³ /j	20 000
Débit de référence	m³/j	percentile 95 des débits entrants dans la station d'épuration

Tant que le débit de référence de la station de traitement des eaux usées n'est pas dépassé (conditions normales d'exploitation), les eaux acheminées à celui-ci doivent être traitées en respectant les valeurs limites de rejet (tableau suivant).

Concernant les valeurs limite de rejet (Arrêté préfectoral N° DDT-2021-1186 du 24/08/2021) , le système doit être conçu pour assurer le traitement des effluents en respectant les valeurs limites en concentration **ou** en rendement figurant dans le tableau suivant :

Concentrations **ou** rendements épuratoires minimaux à atteindre

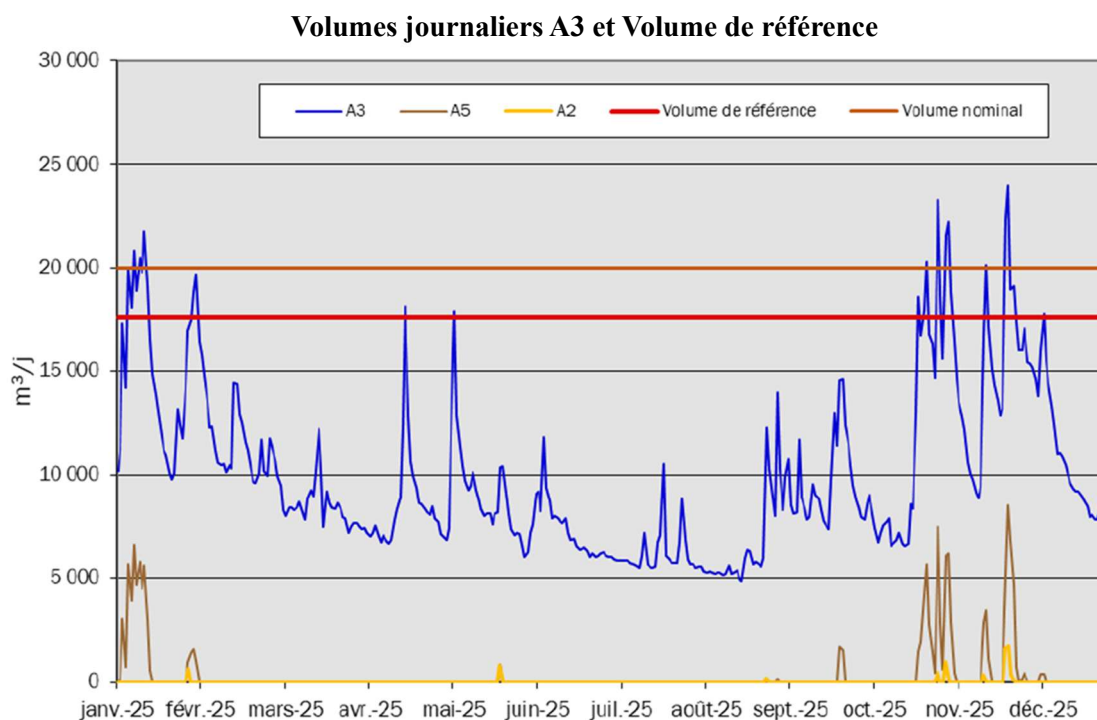
Paramètre	Concentration maximale (mg/l) en moyenne journalière	Rendement minimale (%) en moyenne
DBO5	25	80
DCO	125	75
MES	35	90
NH4 ^(**)	15	
PT ^(*)	7	30

(*) exception pour ce paramètre : évaluation en moyenne annuelle.

(**) valeurs à respecter pour une température de l'effluent au sein du biologique supérieure à 12°C. Pour une température inférieure ou égale, la concentration moyenne journalière doit être inférieure ou égale à 20 mg/l NKJ.

Le débit de référence applicable a été calculé à partir du percentile 95 des débits entrants des années 2021 à 2025. Soit un résultat de **17 583 m³/j**.

1.11.1. Volume entrant dans le système de traitement

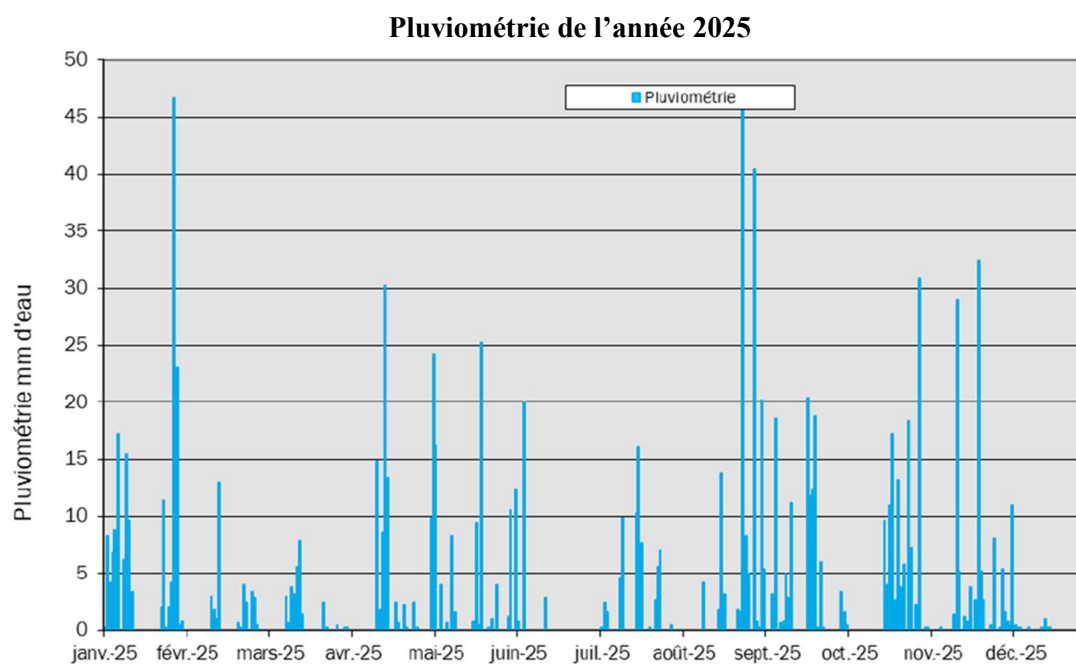


Les points SANDRE de l'autosurveillance à connaître :

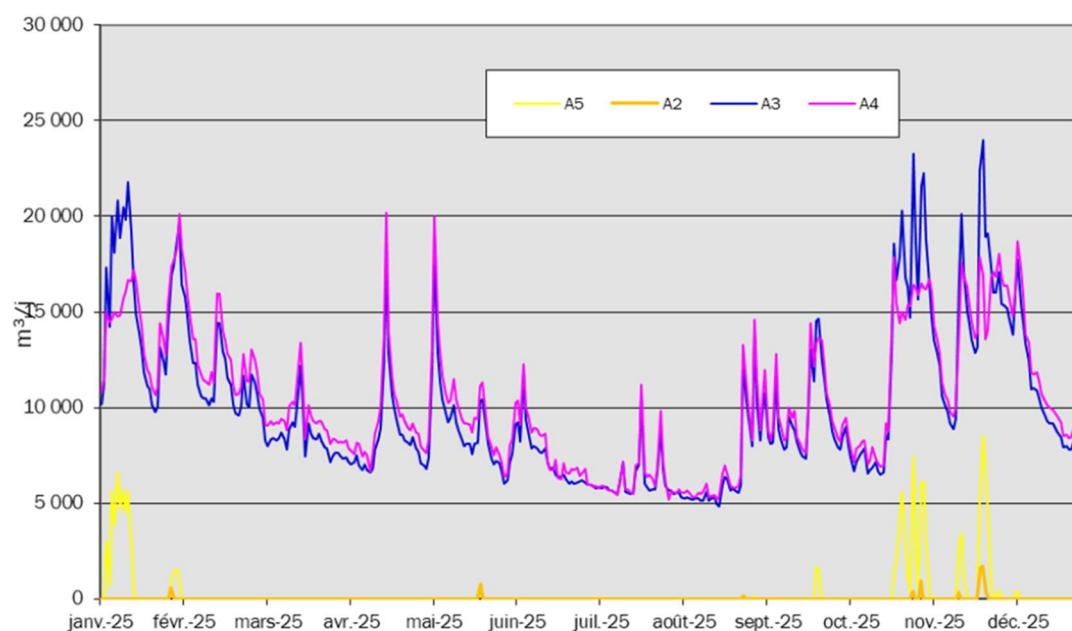
En entrée / sortie du système de traitement, file « eau » :

- A3 : Entrée station
- A2 : Déversoir en tête de station
- A4 : Sortie station
- A5 : By-pass – Bassin tampon

En 2025, on note 28 jours de dépassements du volume de référence, 47 jours de by-pass au point A5 ainsi que 12 jours de by-pass au point A2.



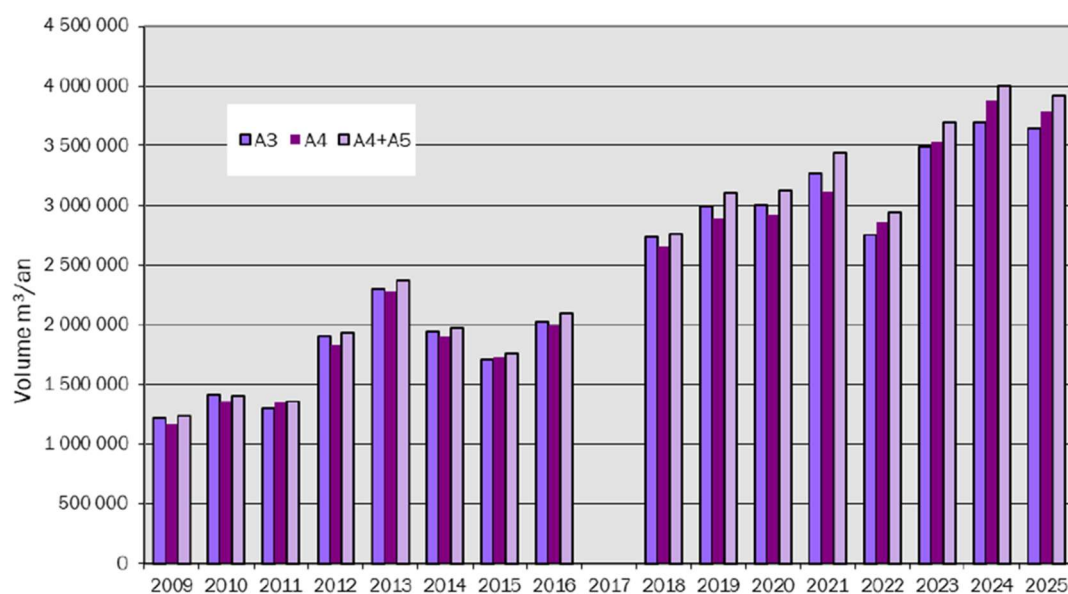
Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées



Volumes mensuels à traiter

Mois	Pluviométrie mm d'eau Cumul mensuel	A2 : Volume by-passé m³ Volume mensuel	A5 : Volume by-passé m³ Volume mensuel	A3 : Volume à traiter m³ Volume mensuel	A4 : Volume épuré m³ Volume mensuel
Janvier	171	587	48 836	474 841	456 720
Février	33	0	0	324 605	357 606
Mars	28	0	0	265 749	294 270
Avril	77	0	0	255 591	282 142
Mai	106	793	820	278 013	308 488
Juin	48	0	0	219 835	237 985
Juillet	68	0	0	192 014	197 372
Août	87	170	0	187 433	197 574
Septembre	179	0	3 314	296 721	312 215
Octobre	98	53	28 015	333 949	323 124
Novembre	126	5 089	49 342	462 250	435 323
Décembre	22	0	1 180	354 508	381 269
TOTAL	1 042	6 692	131 507	3 645 509	3 784 088
Min	22	0	0	187 433	197 372
Max	179	5 089	49 342	474 841	456 720
Moyenne	87	558	10 959	303 792	315 341

Volumes totaux annuels entrants et sortants



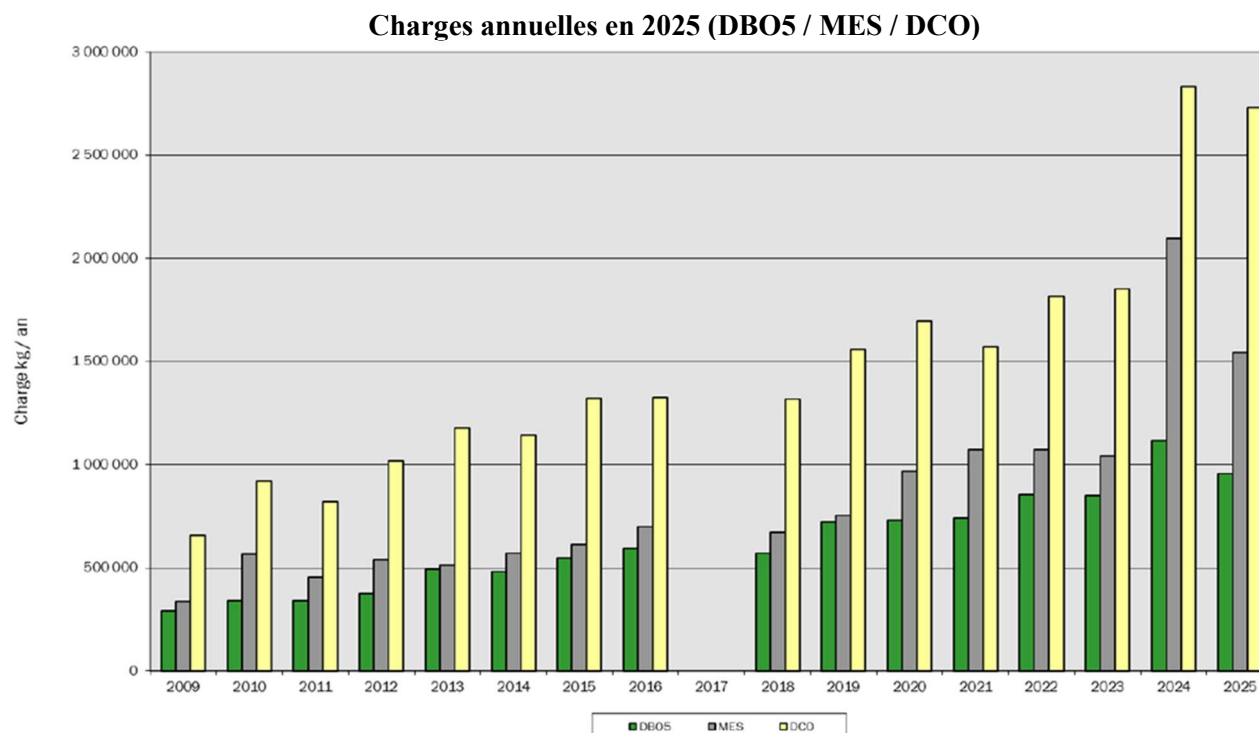
Les volumes à traiter sont croissants de 2018 à 2024 sauf pour l'année 2022 qui avait été marquée par une pluviométrie faible, témoignant de volumes annuels à traiter particulièrement faibles. Ce phénomène peut s'expliquer, en partie, par l'agrandissement du réseau d'assainissement et par l'évolution des populations.

Entre 2024 et 2025, les volumes à traiter sont stables.

Concernant les entrées d'eaux claires parasites, un diagnostic est en cours de finalisation.

Année	Volume Entrée traité	Volume Sortie épuré
2018	2 733 780	2 660 043
2019	2 996 927	2 890 529
2020	3 004 312	2 925 373
2021	3 265 756	3 116 375
2022	2 756 319	2 858 755
2023	3 488 603	3 534 214
2024	3 698 119	3 878 277
2025	3 645 509	3 784 088

1.11.2. La pollution entrant dans le système de traitement



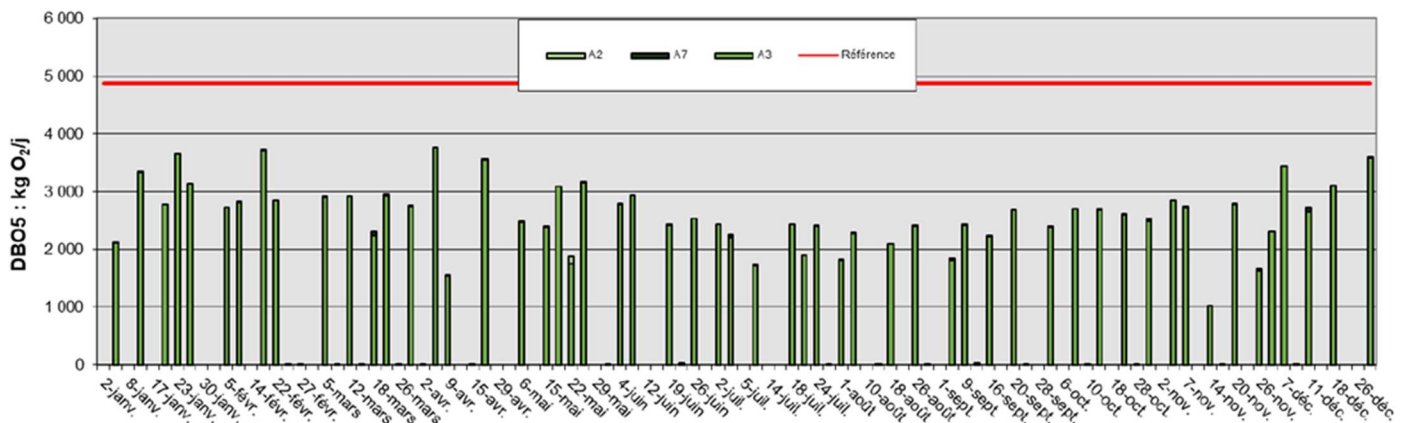
En 2024, une nette augmentation des charges à traiter a été observée, particulièrement sur les paramètres MES (x2) et DCO (x1,5). En 2025, les charges mesurées restent élevées (notamment la DCO) malgré une légère diminution par rapport à 2024.

Etude sur l'origine des pollutions constatés à la STEP

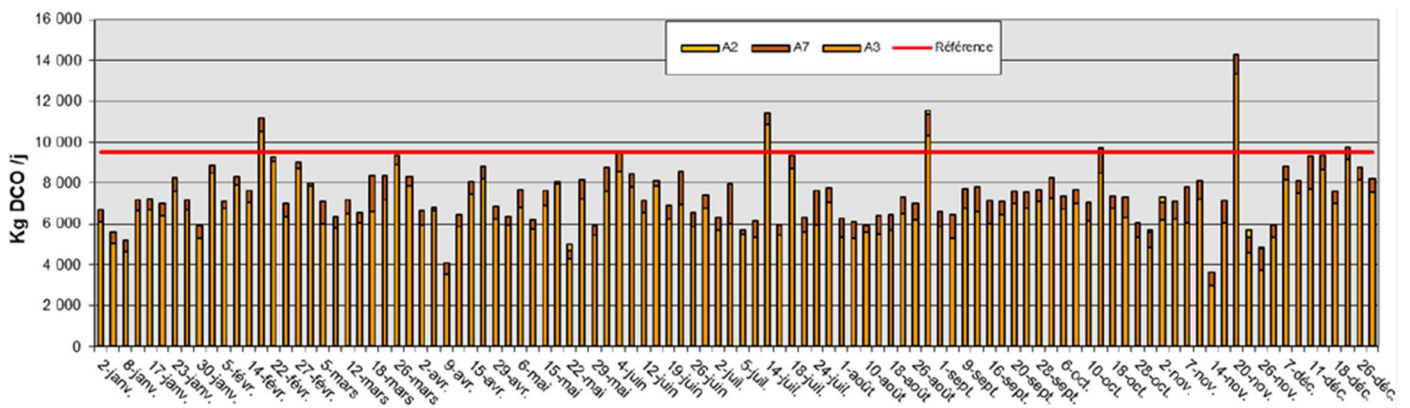
Le syndicat a lancée en interne une étude (BE + service ASST) car une pollution constante de type « Eau Non Domestique » a été constatée à la STEP de Scientrier. Les bilans d'autosurveillance montrent en effet une charge en DCO élevée sur les effluents bruts, caractérisant ce type de pollution. Ce phénomène impacte le fonctionnement de la STEP en perturbant le process épuratoire et générant un surcroît d'activité des agents sur la file de déshydratation des boues.

Cette pollution correspond à une charge d'environ 20 à 30 000 EH et il s'avère nécessaire de coordonner les actions entre les différents services pour en comprendre l'origine. La capacité de traitement de STEP est régulièrement dépassée malgré son agrandissement récent, mais résultats en sortie sont conformes jusqu'à présent.

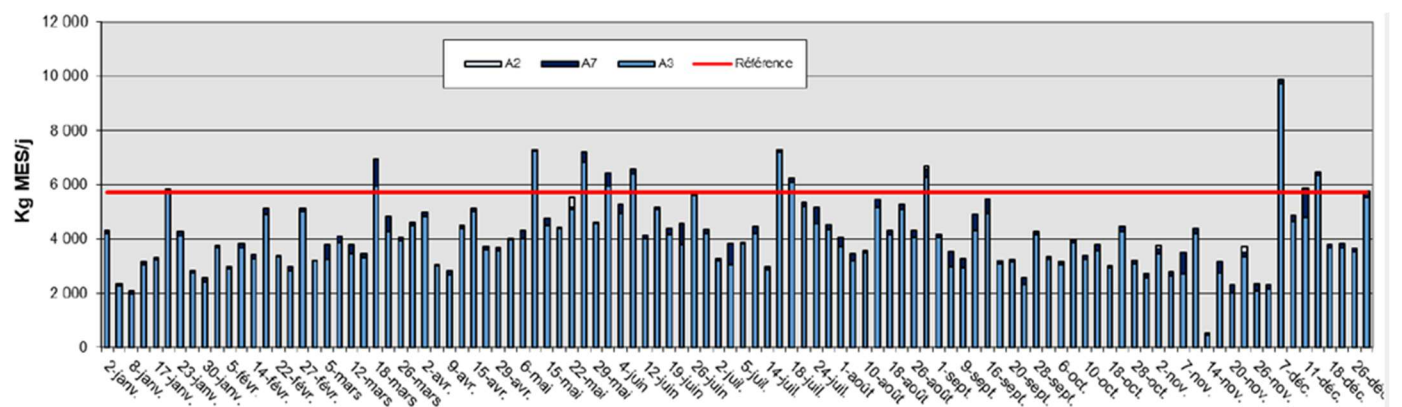
Charges journalières à traiter en DBO5 (jours de bilan 2025)



Charges journalières à traiter en DCO (jours de bilan 2025)

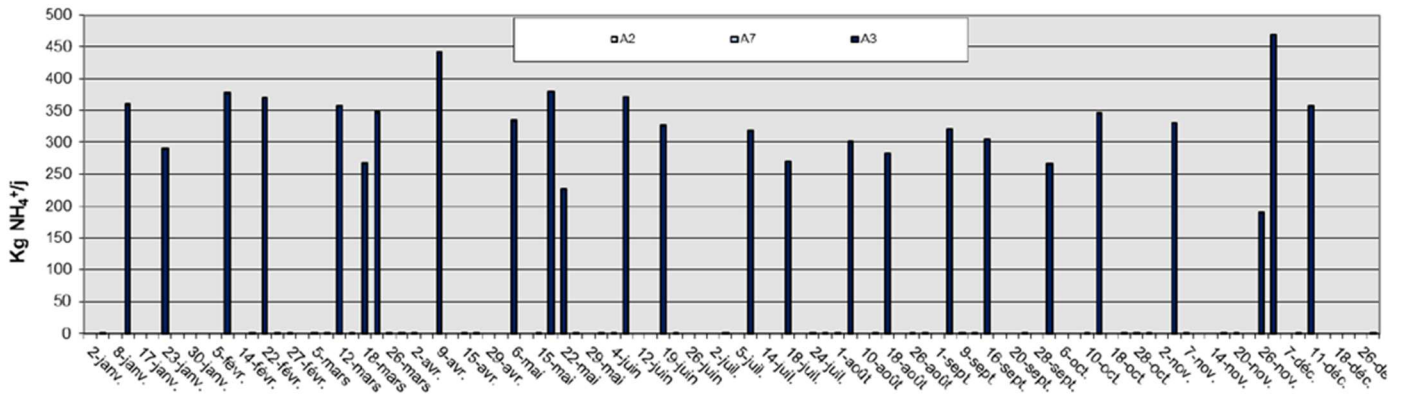


Charges journalières à traiter en MES (jours de bilan 2025)



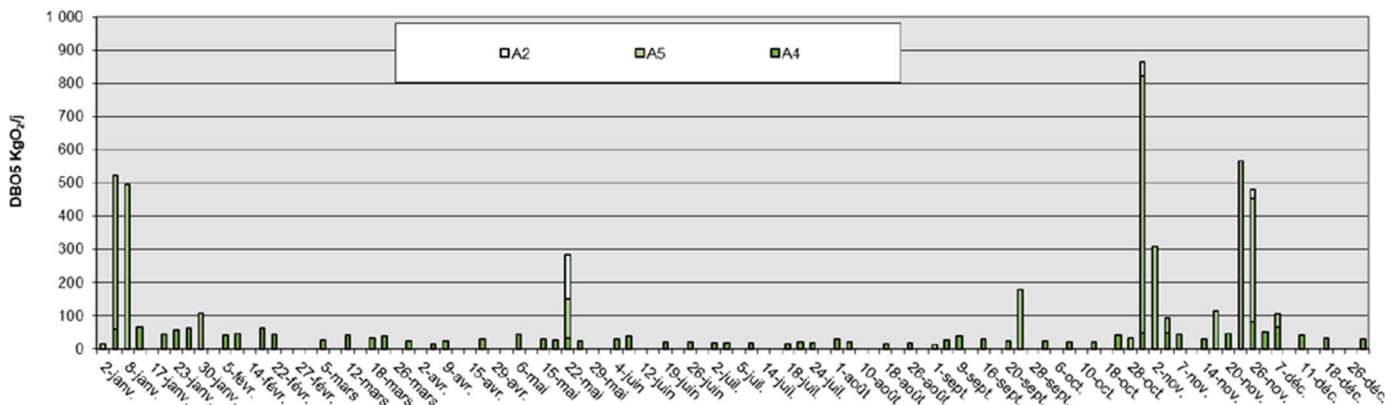
De nombreux dépassements de la charge de référence en MES et DCO sont visibles, principalement sur la période printemps/été et début décembre.

Charges journalières à traiter en N-NH4 (jours de bilan 2025)

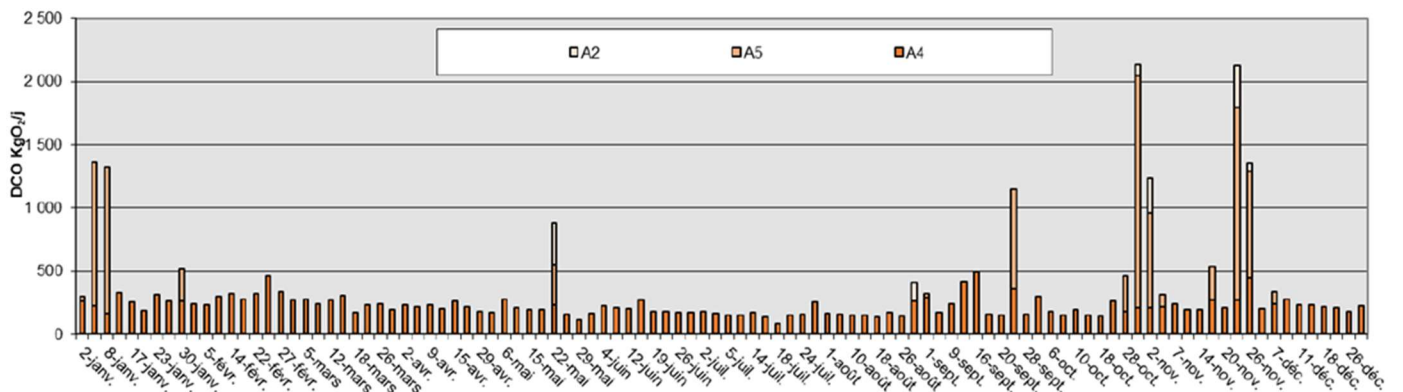


1.11.3. La pollution sortant du système de traitement

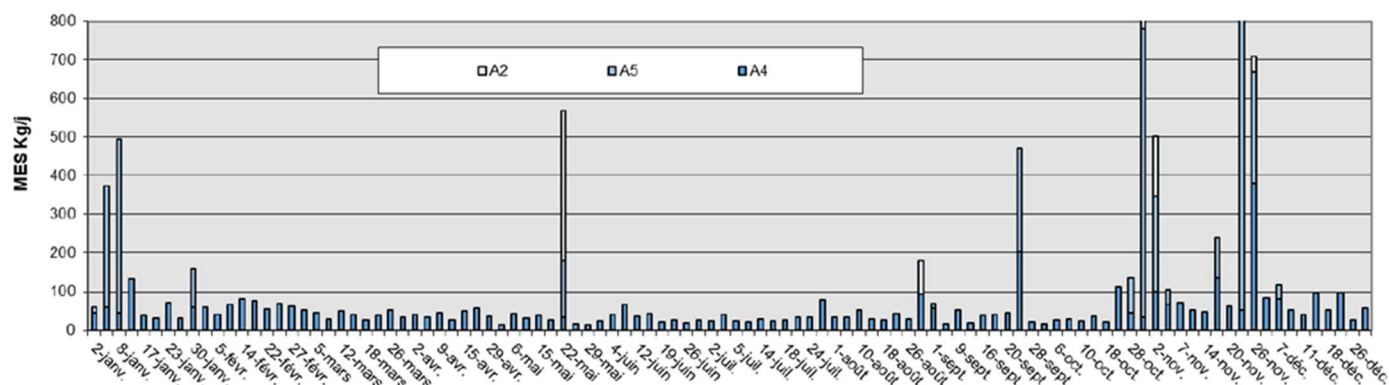
Charges DBO5, sortant du système (jours de bilan 2025)



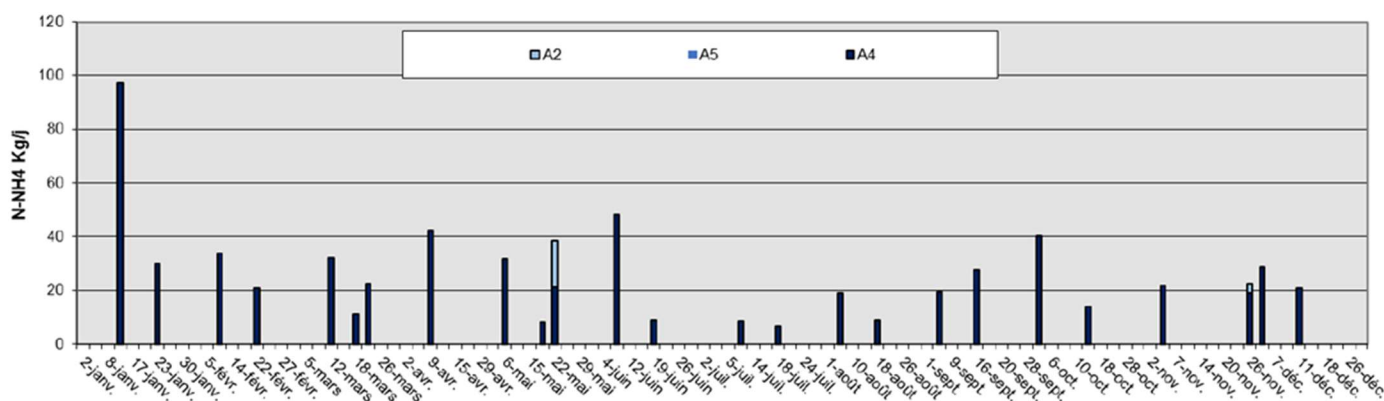
Charges DCO, sortant du système (jours de bilan 2025)



Charges MES, sortant du système (jours de bilan 2025)



Charges N-NH4, sortant du système (jours de bilan 2025)



Pour les mesures de concentrations, il y a eu en 2025 :

- 2 dépassements des valeurs limites en DBO5 les 6 janvier et 30 octobre
- 2 dépassements en MES les 22 mai et 24 novembre
- 1 dépassement en Ptotal le 9 juillet

Les 6 janvier, 30 octobre et 24 novembre, le volume journalier était supérieur au volume de référence.

Le bilan du 22 mai a été réalisé dans des conditions de pluviométrie forte (25,2 mm ont été mesurés sur la journée). Ce même jour, une opération de curage du répartiteur STEP ainsi que du PR d'entrée ont été effectués, générant le by-pass d'une partie des effluents.

L'ensemble des dépassements constatés ont eu lieu « hors conditions normales de fonctionnement ».

Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

		MES		DCO		DBO5		NTK		N-NH4		N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		17 583													
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		3 766													
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	104		104		52		24		24		24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées	104		104		56		26		26		26	26	26	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	97,8	6,98	95,6	27,7	97,3	5,07	90,6	4,36	91,9	2,51	0,32	1,78	57,3	3,34
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	95		95		50		22		22		22	22	22	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,8	5,08	96,9	24,4	98,7	3,31	92,4	3,99	92,4	2,56	0,33	1,84	58,6	3,38
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50								
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0									
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25			11,6					
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	9		9		5				3					
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	1		0		0				0					
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle													30	7
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O				O				O	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		O													

Bilan de la step

Le fonctionnement des installations de la station de traitement de Bellecombe est jugé conforme au regard de l'Arrêté de rejet n° DDT-2021-1186.

De nombreux by-pass liés à une forte pluviométrie et à un temps de retour élevé. Le volume de référence de l'installation a été régulièrement dépassé.

Des pannes et opérations de maintenances sont à noter sur l'année 2025.

Les mesures réalisées sur le milieu naturel ne montrent pas de déclassement de l'Arve entre l'amont et l'aval du rejet en janvier et septembre.

Une charge moyenne en 2025 de 43 950 EH (50 933 EH en 2024) avec un maximum mesuré de 62 758 EH.

Le Manuel d'Autosurveillance est finalisé avec la mise à jour des nouveaux équipements de la STEP de Bellecombe, mais les dernières modifications du système de collecte de Scientrier seront transmis aux services concernés prochainement.

1.11.4. Autres stations d'épurations

D'autres installations ANC semi-collectives, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure à 12 kg/j de DBO5 (c'est-à dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH) sont gérées par le Syndicat :

- de type « micro-stations » :

Commune d'Arbusigny : station du Pré Courbe, stations du Biollay et des Chavannes, station du Vernay

Commune de Pers-Jussy : stations des Roguets « Ecole » et Roguets « Lotissement »

Commune de Contamine sur Arve : station de la Perrine

Commune de Viuz en Sallaz : stations de La Pêche et de Rouëge

Commune de Saint André de Boège : station de la Corbière

Commune de la Muraz : station de la Croisette

- de type « filtres à sable » :

Commune de Pers-Jussy : station d'Epineuse

L'ensemble de ces stations sont exploitées par le Syndicat et donnent globalement toute satisfaction. A noter qu'une nouvelle station a été mise en service courant 2025 (station au Vernay à Arbusigny).

1.12. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration



1.12.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

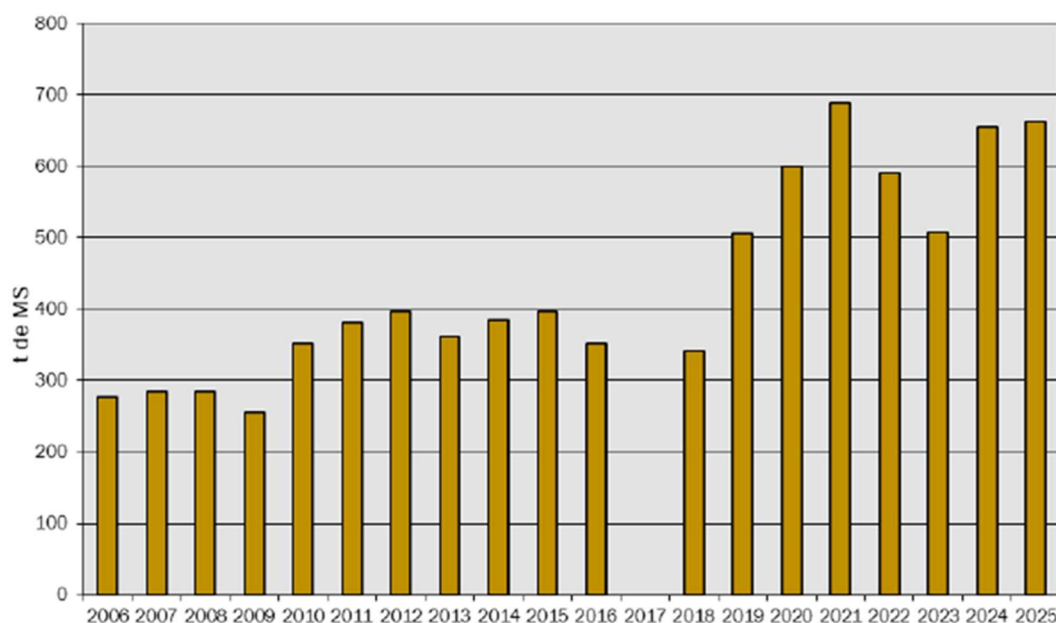
Pour l'année 2025, les quantités de boues produites à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			21 064 m³	662*
Boues apportées (point S5)	Origine			
	Station d'épuration de Mégevette	060974174001	48 m³	1,21*
	Station de Onnion Cotteret	060974205001	142 m³	0,71*
	Total		190 m³	1,92*
Boues évacuées (points S6 et S17)				510*

*Valeur estimée

Pour rappel, une unité de déshydratation mobile (centrifugeuse) est présente sur le site. Cette équipement est loué en attendant les conclusions des essais d'amélioration de la siccité des boues. D'autre part, le syndicat a mandaté un bureau d'étude extérieur pour réaliser un audit de la step et définir des axes d'optimisation du process. L'objectif est également de proposer des solutions adaptées pour le choix de la future unité de déshydratation (prochain chantier à venir).

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)



La production de boues a augmenté significativement entre 2023 et 2024. Ce phénomène peut s'expliquer par une augmentation de la charge de pollution en entrée de la STEP entre ces deux années. **En 2025, la production s'est stabilisée par rapport à l'année précédente.**

Pour rappel, les diminutions de tonnages produits observées en 2022 et 2023 étaient induites par le démarrage de la nouvelle filière de traitement et du système de digestion.

1.12.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Pour l'année 2025, les quantités de boues évacuées à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	471,9	92,5%	
Usine d'incinération			
Compostage « produit »	38,1	7,5%	Compostière SARL LELEDY, Ste Marie à FRAGNES-LA- LOYERE (71530)

*Valeur estimée

En 2025, une grande majorité des boues évacuées a pu être valorisée par l'épandage agricole (mise à jour du plan d'épandage). Le compostage n'est sollicité qu'en cas de problème de séchage des boues dans les serres.

1.12.3. Les autres sous-produits

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	14,20 tonnes	SIVALOR Bellegarde (01) - Incinérateur
Sables (S10)	5,66 tonnes	Stockage sur site avant évacuation vers une filière adaptée

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Huiles / Graisses (S7)	0 tonne	

1.12.4. Les apports extérieurs sur la file EAU

- Quantités annuelles des apports extérieurs au cours de l'année :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO ₅ , DCO)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	1 195 t	MES : 30 465 kg/an DCO : 49 020 kg/an	Fosses (traitement dans step)
Matières de curage (point S13)			

1.12.5. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation
Electricité	2 930 700 kWh
GNR	5 221 L

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le service assainissement est géré en régie, et soumis à la TVA. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe annuelle :

La délibération n° D24_12_11_104 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date du 11 décembre 2024. Le montant de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2025 sur l'ensemble du territoire du SRB est :

Assainissement collectif					
	Part fixe				Part proportionnelle
	1 logement	du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} logement	du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} logement	à partir du 21 ^{ème} logement	
Tarif unique sur l'ensemble des communes	50,01 €	40,02 €	30,02 €	20,02 €	1,78 €/m ³

Quelques catégories d'usagers font l'objet d'une tarification spéciale :

- Les agriculteurs : forfait de 120 m³ pour toutes les habitations d'exploitations agricoles ne disposant pas d'un compteur séparé
- Les propriétaires de puits : consommation de base de 40 m³/an pour personne, 80 m³/an pour 2 personnes, 120 m³/an pour 3 personnes, 150 m³/an pour 4 personnes et plus, plafonnée à 150 m³/an pour tous les abonnés utilisant une autre ressource (source autonome, ...)
- Certains industriels de traitement de surface : seule la consommation "domestique" est prise en compte.

Majoration 400 %

Les élus du SRB ont voté la mise en place d'une majoration à 400 % pour les non-conformités en assainissement et assainissement non-collectif à compter du 1^{er} janvier 2025 (délibération n° D24_12_11_117 du 11/12/2024).

2.2. Facture d'assainissement « 120 m³ »



2.2.1. Tarif unique sur l'ensemble des communes

La facture d'assainissement, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE à 120 m³ s'élève à **289,97 € TTC** en 2025 (hors redevances Agence de l'Eau).

La facture se présente de la façon suivante :

DESIGNATION	Base	Tarifs	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC
FIXE ASSAINISSEMENT par logement: tranche 1 à 1	1,0	50,010	10,00	50,01	5,00	55,01
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	120	1,780	10,00	213,60	21,36	234,96
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				263,61	26,36	289,97
TOTAL FACTURE 120 m³				263,61	26,36	289,97

La facturation de chaque année se fait, non pas sur la base de la consommation d'eau entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, mais sur la base du relevé de compteur d'eau de l'année (qu'elle qu'en soit la date), qui prend en compte la consommation constatée entre ce relevé et le relevé précédent (cette consommation est donc à cheval sur deux années). Par exemple, pour un relevé de compteur effectué le 10 mars 2025, la consommation « 2025 » prise en compte entre le relevé du mois de mars 2024 et celui du 10 mars 2025. De même en cas de changement de titulaire de l'abonnement, la part fixe sera calculé au prorata de la durée.

2.3. Recettes



En section d'exploitation, le syndicat bénéficie d'autres recettes afin d'équilibrer son budget :

- **La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)** correspondant à la dispense de réaliser un dispositif d'assainissement autonome pour les constructions neuves raccordables au réseau.

Le montant de la PFAC est calculé de la façon suivante en 2025 :

HABITATION

Maison (1 logement).....1 350 € + 15 €/m² SDP (*surface de plancher*) Plafond fixé à 5 358 €

Appartement (dans construction comprenant 2 logements ou plus)

Part fixe :

Le 1^{er} logement.....1 350 €
 Du 2^{ème} au 10^{ème} logement.....1 086 € / logement
 Du 10^{ème} au 20^{ème} logement..... 965 € / logement
 A partir du 21^{ème} logement..... 844 € / logement

Part proportionnelle à la SDP : 15 €/m² SDP

Extension (sans création de logement supplémentaire)..... 15 €/m² SDP
 Création de surface habitable (sans création de SDP)..... 15 €/m²

NB : Pour les 2 points précédents, seules les extensions > 20 m² sont prises en compte.

HOTELS

Idem appartement, avec équivalence de 4 chambres pour 1 appartement

AIRE DE STATIONNEMENT DE CARAVANES

Création d'une aire de stationnement : **659 € par emplacement**

AUTRES (avec rejet type « domestique » ou assimilable)

Locaux à usage industriel, artisanal, commercial, bureaux, laboratoires, restaurants, établissement scolaires privés, sauf abris non fermés :

SDP < 1 000 m²: 2 376 € + 2,38 €/m² de SDP

SDP > 1 000 m²: 4 753 € + 1,18 €/m² de SDP

Extension : prise en compte de la surface totale pour le calcul de la taxe, et déduction de la taxe correspondant au bâtiment existant.

Tout rejet incompatible avec le fonctionnement biologique de la station d'épuration devra être traité par le pétitionnaire dans une station autonome.

ETABLISSEMENT HOSPITALIERS

Etablissements hospitaliers, cliniques **1 620 € /lit**

BATIMENTS PUBLICS

Exonération totale pour les bâtiments à usage public construits par les communes adhérentes du Syndicat.

Les recettes sont récapitulées dans le tableau suivant :

RECETTES	CA 2023	CA 2024	CA 2025	VARIATION 2025/2024
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	873 216	822 670	867 971	5,51%
Participation aux travaux de branchement	164 521	133 183	53 550	-59,79%
- Travaux	136 471	112 299	16 615	-85,20%
- Réhabilitation ANC	28 050	20 884	36 935	76,86%
Redevance	2 134 304	5 129 851	5 641 577	9,98%
- Assainissement collectif	2 060 800	4 947 828	5 482 040	10,80%
- Modernisation des réseaux	5 741	7 902	57	-99,28%
- Assainissement non collectif	67 764	174 121	159 480	-8,41%
Participations Communales	129 474	124 737	0	-100,00%
- Assainissement collectif	120 000	120 000	0	-100,00%
- Arve	9 474	4 737	0	-100,00%
Prestations diverses	17 635	17 025	654 658	3745,27%
Travaux en régie	164 813	153 423	35 310	-76,99%
Prime de l'Agence de l'Eau	59 758	65 810	0	-100,00%
Gestion courante	662 391	821 981	399 629	-51,38%
Amortissements des subventions	616 648	649 704	559 988	-13,81%
TOTAL	4 822 759	7 918 383	8 212 686	3,72%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 81 % , ce qui représente 23 043 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de Distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si u moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	101

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 101 sur 120 pour l'exercice 2025.

3.3. Conformité de la collecte des effluents



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	0	100	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	9,4	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 622	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	0	100	100
~~Station d'épuration de Onnion~~	0	100	0
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	0	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	5,6	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	0	100	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	9,4	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 622	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	0	100	100
Station d'épuration de Onnion	0	100	0
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	0	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	5,6	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	0	100	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	9,4	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 622	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	0	100	100
Station d'épuration de Onnion	0	0	0
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	0	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	5,6	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 85.



3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Scientrier :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	510
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		510

Station d'épuration d'Onnion :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	0.71
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.71

Station d'épuration de Mégevette :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	1.21
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.21

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, aucune demande d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0,056 pour 1000 habitants.

3.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,42	0,43	1,57	0,61	1.12

Au cours des 5 dernières exercices, 23.32 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1.12 %.

3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante. Pour l'exercice 2024, les indicateurs sont les suivants :

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	—	—	100	—
Station d'épuration de Onnion-Jorat	2	2	100	100
Station d'épuration de Scientrier	104	104	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	—	—	100	—
Station d'épuration de Onnion	0	0	0	—
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	—	—	100	—
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	—	—	100	—
Station d'épuration de Mégevette	2	2	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100.

3.10. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel*



L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui

Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110.

3.11. Taux de réclamations



Cet indicateur (P258.1) reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 70

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 3,82 pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



Les montants relatifs aux travaux 2025 (en Euros) sont présentés ci-dessous :

DESIGNATIONS		CA 2023	CA 2024	CA 2025
1 - Investissement sur les réseaux				
	Programme de travaux	2 070 046,77	3 146 767,85	360 138,83
	Réseaux divers & Réhabilitation	2 180,00	0,00	0,00
Total réseaux		2 072 226,77	3 146 767,85	360 138,83
2 - Travaux à la station d'épuration		720,00	243 999,30	96 647,70
3 - Assainissement non collectif		136 639,32	24 418,00	56 953,50
4 - Aménagement des bureaux		0,00	0,00	0,00
5 - Extension step Bellecombe		1 436 547,43	413 515,77	0,00
6 - Construction du siège		373 657,19	627 288,45	51 649,56
TOTAL		4 019 790,71	4 455 989,37	565 389,59

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

DETTE	MONTANTS 2023	MONTANTS 2024	MONTANTS 2025
TOTAL (€)	24 759 185,35 €	24 787 226,58 €	25 674 798,99 €
	Annuité 2023	Annuité 2024	
Remboursement en capital	2 219 620,87	1 582 891,67	1 749 783,55
Intérêts et frais	782 294,88	535 993,72	804 106,33
TOTAL (€)	3 001 915,75 €	2 118 885,39 €	2 553 889,88 €



4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements des travaux a été de 2 988 296,60 €.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX			
Imputation	Désignation	Amortissements 2024	Amortissements 2025
13913	Départements		36 001,85 €
13916	Autres établissements publics locaux		1 989,99 €
28031	Frais d'études	9 451,40 €	12 937,20 €
2805	Concessions et droits	7 946,00 €	7 216,00 €
28088	Autres immobilisations incorporelles		1 721,90 €
28131	Bâtiments d'exploitation	483 904,19 €	945 753,45 €
281311	Bâtiments d'exploitation	482 544,77 €	
281315	Bâtiments administration	1 359,42 €	
28135	Bâtiments d'exploitation sur sol d'autrui	8 509,00 €	10 620,48 €
281351	Bâtiments d'exploitation sur sol d'autrui	6 920,58 €	
281355	Bâtiments administratifs sur sol d'autrui	1 588,42 €	
28141	Bâtiments d'exploitation	1 192,72 €	1 192,72 €
28151	Installations complexes	151,07 €	151,07 €
28153	Réseaux d'assainissement	1 045 164,84 €	1 126 856,45 €
28154	Matériel industriel	76 968,04 €	86 755,44 €
28155	Outillage industriel	7 377,67 €	5 810,54 €
28156	Amort. Matériel spécifique d'exploitation		93,52 €
28172	Autres terrains	93,52 €	
28173	Constructions	71 103,96 €	71 103,91 €
28175	Immo reçues au titre d'une mise à dispo	627 624,99 €	627 624,99 €
2817532	Réseaux d'assainissement	625 781,96 €	
281754	Matériel industriel	1 843,03 €	
28181	Installations générales	1 563,50 €	1 563,50 €
28182	Matériel de transport	43 790,23 €	29 789,01 €
28183	Matériel de bureau	4 977,71 €	5 917,07 €
28184	Mobilier	4 502,82 €	4 659,10 €
28188	Matériel divers	10 374,77 €	10 538,41 €
	TOTAL GENERAL.....	2 396 750,43 €	2 988 296,60 €



4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Un diagnostic assainissement est en cours avec notamment la mise en place capteurs sur des points noirs du réseau. Les premiers résultats confirment de nombreux dysfonctionnements sur le collecteur de Bellecombe et une réflexion a donc été menée pour le réhabiliter rapidement.

Les travaux sont motivés par la prise en compte des points suivants :

- poursuivre les travaux de lutte contre les eaux parasites engagés dans les tranches de réhabilitation et faisant suite à l'étude diagnostic du réseau d'assainissement
- répondre favorablement au rapport de manquement administratif de la Préfecture du 01/07/2021 en transmettant un plan d'actions priorisé et visant à limiter les rejets par temps de pluie (< 5 % du volume collecté)
- se mettre en concordance avec le process de la nouvelle station d'épuration de Bellecombe et notamment sur la typologie des effluents à traiter.

Liste des travaux envisagés dans le Schéma Directeur d'Assainissement

COMMUNE	LOCALISATION TRAVAUX	BUT	ORDRE
REIGNIER-ESERY	Zone Eculaz 3A2	Réhabilitation réseau / Amélioration	0
FILLINGES	Chez Mermier	Extension réseau	0
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Chez Calendrier Tranche 1	Extension réseau	0
HABERE-LULLIN	Les Macherets TR 1	Extension réseau	0
SAINT-JEOIRE	Les Salles	Extension réseau	0
MEGEVETTE	Clos des Enfants TR1	Extension réseau	0
ARBUSIGNY	Le Vernay TR 2	Extension réseau	0
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	Savernaz 4ème tranche	Extension réseau	0
REIGNIER-ESERY	Leskarian	Mise en séparatif	0
FILLINGES	Route de Plaine	Lutte contre les ECP	0
FILLINGES	Findrol / Carrefour des chasseurs	Dévoisement / Abandon	1
SCIENRIER	DESHYDRATATION STEP	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
_SRB	Lutte contre les ECP PRIORITE 1	Lutte contre les ECP	1
REIGNIER-ESERY	Rue St Ange TR 3 / Partie 2	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
REIGNIER-ESERY	Refoulement PR Foron	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
CONTAMINE-SUR-ARVE	La Perrine Tranche 2	Extension réseau	1
REIGNIER-ESERY	Rue St Ange TR 3 / Partie 1	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
HABERE-LULLIN	Les Macherets TR 2	Extension réseau	1
SCIENRIER	Collecteur Crédoz (ZI Bidaille)	Lutte contre les ECP	1
PEILLONNEX	PR Entrée STEP	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Chez Calendrier Tranche 2	Extension réseau	1
ONNION	Traversée Chef-Lieu	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
FILLINGES	PR Jacob	Lutte contre les ECP	1

LA TOUR	Route de Letrecas	Lutte contre les ECP	1
PERS-JUSSY	Biollay	Lutte contre les ECP	1
BURDIGNIN	Carraz TR2	Extension réseau	1
REIGNIER-ESERY	PR VIAISON	Lutte contre les ECP	1
VIUZ-EN-SALLAZ	Route des Brasses	Lutte contre les ECP	1
VIUZ-EN-SALLAZ	Les Pagnouds TR2	Extension réseau	1
SAINT-JEOIRE	La Corbaz	Pollution du milieu	1
FILLINGES	Giratoire Arpigny	Dévoisement / Abandon	1
MONNETIER-MORNEX	Dévoisement Vaison	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
SCIENTRIER	PR Scientrier Eglise	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
PEILLONNEX	Route de Saint Jean	Pollution du milieu	1
VILLE-EN-SALLAZ	Dévoisement marais des Tattes	Lutte contre les ECP	2
_SRB	DIAG PERMANENTS	Lutte contre les ECP	2
_SRB	Renforcement réseau / augmentation démographique	Lutte contre les ECP	2
LA TOUR	Carrefour Entreverges	Mise en séparatif	2
LA TOUR	Chez Millet	Mise en séparatif	2
VIUZ-EN-SALLAZ	Route de Boisinges	Lutte contre les ECP	2
REIGNIER-ESERY	Route de la Roche sur Foron	Mise en séparatif	2
LA TOUR	Route des Egolettes	Mise en séparatif	2
VILLARD	Les Andrys	Extension réseau	2
CONTAMINE-SUR-ARVE	La Perrine Tranche 3	Extension réseau	2
VILLARD	Les Crozats	Extension réseau	2
MEGEVETTE	Clos des Enfants TR2	Extension réseau	2
VILLE-EN-SALLAZ / LA TOUR	Lac du Môle	Lutte contre les ECP	2
VIUZ-EN-SALLAZ	Vers Chaz/Bediere	Extension réseau	2
BURDIGNIN	Chavanne	Extension réseau	2
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	La Ruppe	Extension réseau	2
MONNETIER-MORNEX	Les Mensières	Extension réseau	2
REIGNIER-ESERY	Rue des Colchiques Guargues	Réhabilitation réseau / Amélioration	2
LA TOUR	Route de L'Ecutieux	Mise en séparatif	2
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Route des Bois Rosset	Réhabilitation réseau / Amélioration	2
HABERE-LULLIN	Chez Soujeon	Extension réseau	2
_SRB	Lutte contre les ECP PRIORITE 2	Lutte contre les ECP	3
PERS-JUSSY	Chevrier à Lasnelaz	Extension réseau	3
LA MURAZ	Sur La Biolitte	Extension réseau	3
ARBUSIGNY	Le Vernay TR 3	Extension réseau	3
SAINT-JEAN-DE-THOLOME / LA TOUR	Letrecas TR1	Extension réseau	3
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	Letrecas TR2	Extension réseau	3
MEGEVETTE	Clos des Enfants TR3	Extension réseau	3
HABERE-LULLIN	Nanteroux	Extension réseau	3
LA TOUR	Route de la Chapelle, chef lieu	Mise en séparatif	3
REIGNIER-ESERY	Chez Ferrand	Mise en séparatif	3
VIUZ-EN-SALLAZ	Les Pagnouds TR3	Extension réseau	3
FILLINGES	Encorbellement, Pont Morand	Réhabilitation réseau / Amélioration	3

HABERE-POCHE	La Covasserie TR1	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	La Covasserie TR2	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Les Fornets	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Bourg et Raffour	Extension réseau	4
HABERE-LULLIN	Les Monnaizes / Grangia	Extension réseau	4
MONNETIER-MORNEX	Téléphérique TR2	Extension réseau	4
VIUZ-EN-SALLAZ	Chez Pallud	Extension réseau	4
FILLINGES	Pont Morand	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Rock n Poche	Extension réseau	4
FAUCIGNY	Chapponnex	Extension réseau	4
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Lotissement Les Tilleuls	Extension réseau	4
VIUZ-EN-SALLAZ	Le Couet	Extension réseau	4
HABERE-LULLIN	Chez Delarche	Extension réseau	4
FILLINGES	Chez Pilloux	Extension réseau	4
BOGEVE	Plaine-Joux TR4	Extension réseau	4
BURDIGNIN	Carraz - Route du Col du Cou	Extension réseau	4
ARBUSIGNY	Chez Vachoux	Extension réseau	4
ARBUSIGNY	La cha	Extension réseau	4
ARBUSIGNY	Le Sauthy	Extension réseau	4
BOEGE	Les Combes	Extension réseau	4
BOEGE	Hameau de la Côte	Extension réseau	4
BOEGE	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
BURDIGNIN	Verbois	Extension réseau	4
BURDIGNIN	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
FILLINGES	Route de Sevraz	Extension réseau	4
HABERE-LULLIN	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
HABERE-POCHE	Les Grands Champs	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Chez Jordan	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Vernay - Doucy	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
LA MURAZ	Chez Deperraz	Extension réseau	4
LA MURAZ	Les Biollettes	Extension réseau	4
LA MURAZ	Fernex	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Moulins et Crêt Rouge	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Les Vernets	Extension réseau	4
MONNETIER-MORNEX	Chemin de la Pierre au Roi	Extension réseau	4
NANGY	Les Thiollaz	Extension réseau	4
ONNION	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
PERS-JUSSY	Les Roguets	Extension réseau	4
REIGNIER-ESERY	Ch des Guargues Violets	Réhabilitation réseau / Amélioration	4
REIGNIER-ESERY	Guargues Sud Ch des Guarges	Réhabilitation réseau / Amélioration	4
REIGNIER-ESERY	Chemin des Bordes	Extension réseau	4
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Les Chênets	Extension réseau	4
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	La Biollaz	Extension réseau	4
SAXEL	Sous la Salle	Extension réseau	4
VIUZ-EN-SALLAZ	Route du Fer à Cheval	Extension réseau	4

